

RECHERCHE & SANTÉ



Innover pour sauver

Hors-série



Comptes 2024

FRM.ORG

Sommaire

	Le mot d'Evelyne Ratte, présidente du Comité financier et d'audit	3
	Bilan 2024	4
	Compte de résultat 2024	6
NOTE 1	Présentation de la FRM	8
NOTE 2	Faits significatifs de l'exercice	9
NOTE 3	Durée et période de l'exercice comptable	11
NOTE 4	Règles et méthodes comptables	11
	NOTE 4.1 Principes généraux du cadre de référence	11
	NOTE 4.2 Principes comptables portant sur des opérations spécifiques	12
NOTE 5	Compléments d'information bilan – actif	18
	NOTE 5.1 Immobilisations incorporelles	18
	NOTE 5.2 Immobilisations corporelles	18
	NOTE 5.3 Immobilisations financières	19
	NOTE 5.4 Créances	19
	NOTE 5.5 Placements financiers	20
	NOTE 5.6 Disponibilités	21
	NOTE 5.7 Charges constatées d'avance	21
NOTE 6	Compléments d'information bilan – passif	22
	NOTE 6.1 Fonds propres et réserves	22
	NOTE 6.2 Fonds reportés liés aux legs ou donations	24
	NOTE 6.3 Fonds dédiés	24
	NOTE 6.4 Provisions pour risques et charges	26
	NOTE 6.5 Provisions pour dépréciations des biens destinés à être cédés et sur créances liées aux legs et donations	26
	NOTE 6.6 Dettes	27
NOTE 7	Impact des fondations abritées sur les postes du bilan de la FRM	28
NOTE 8	Engagements hors bilan	29
	NOTE 8.1 Engagements reçus	29
	NOTE 8.2 Engagements donnés	29
NOTE 9	Éléments marquants du compte de résultat	30
	NOTE 9.1 Commentaires sur les produits	30
	NOTE 9.2 Commentaires sur les charges d'exploitation	30
	NOTE 9.3 Commentaires sur le résultat financier	31
	NOTE 9.4 Commentaires sur le résultat exceptionnel	31
	NOTE 9.5 Impact des fondations abritées sur le compte de résultat	32
	NOTE 9.6 Contributions	32
NOTE 10	Compte de résultat par origine et destination - CROD	32
	NOTE 10.1 Principes, règles et méthodes d'établissement du CROD	32
NOTE 11	Compte d'emploi annuel des ressources globalisé - CER	41
NOTE 12	Autres informations	43
	NOTE 12.1 Effectifs	43
	NOTE 12.2 Rémunération	43
	NOTE 12.3 Situation fiscale de la FRM et sectorisation	44
	NOTE 12.4 Honoraires des commissaires aux comptes	44
	NOTE 12.5 Dons en nature	44

Les montants portés dans l'annexe des comptes 2024 sont arrondis au K€ ou au M€ supérieur ou inférieur.
La somme des arrondis en K€ ou en M€ peut parfois différer de l'arrondi de la somme des montants en €.



© Julie Bourges

LE MOT D'ÉVELYNE RATTE, PRÉSIDENTE DU COMITÉ FINANCIER ET D'AUDIT

La Fondation pour la Recherche Médicale joue un rôle essentiel dans le financement de la recherche publique en France. Entièrement financée par appel à la générosité publique, la FRM a bénéficié en 2024 d'un soutien particulièrement fort de la part de ses donateurs.

Une année de croissance et de générosité

L'année 2024 a été marquée par une croissance continue de la générosité publique envers la Fondation pour la Recherche Médicale. Grâce à la générosité de nos donateurs, testateurs, mécènes et partenaires, nous avons pu renforcer notre engagement envers la recherche biomédicale en France. Au nom du Comité, je les en remercie vivement.

En 2024, le total des produits de l'exercice a atteint 76,1 M€, soit un niveau équivalent à celui de 2023, mais avec une contribution encore plus significative de la générosité publique (96,1 % contre 95,1 % en 2023). Les dons manuels ont augmenté de 0,5 M€, et les libéralités ont connu une hausse significative de 3,8 M€, malgré un contexte international difficile en 2024 marqué par des conflits internationaux et des situations humanitaires d'urgence.

Un soutien historique à la recherche, consolidé par une maîtrise des frais de fonctionnement et de collecte de fonds

Pour la première fois de l'histoire de la FRM, le montant d'aides distribuées aux chercheurs et à leurs laboratoires a dépassé les 50 M€ pour atteindre 50,8M€ au total. Cela souligne la nécessité et la grande valeur apportée par la générosité publique au soutien des projets de recherche. Ce soutien correspond à 427 nouveaux projets de recherche financés cette année. Ce résultat confirme notre rôle de leader dans le financement de la recherche biomédicale en France sur toutes les disciplines et tout au long du continuum de la recherche.

La FRM a par ailleurs maîtrisé ses frais de fonctionnement, assurant un ratio de dépenses consacrées aux missions sociales de 81%, en sensible hausse par rapport à 2023 et très positif par rapport aux tendances du secteur. Les frais de fonctionnement sont en effet passés de 4,7 M€ en 2023 à 2,8 M€ en 2024. Les frais de recherche de fonds ont atteint 9,8 M€, en légère augmentation par rapport à 2023 du fait d'une intégration d'un montant plus important de charges de succession associées aux dossiers de legs traités par la FRM, comme cela avait été prévu.

Un résultat très maîtrisé pour envisager 2025 avec confiance et détermination

L'exercice 2024 se termine avec un excédent de 4,6 M€, permettant de revaloriser la dotation statutaire et de maintenir nos réserves de soutien aux programmes de recherche pour couvrir toute éventualité ou événement exceptionnel conformément à la décision du Conseil de surveillance.

En 2025, la FRM continuera à renforcer son impact au service de la recherche médicale en France, en poursuivant la mise en œuvre de son plan stratégique à l'horizon 2025 et en posant les premières briques de ses ambitions 2030. Nous restons déterminés à soutenir la recherche biomédicale et à assurer la pérennité de notre structure grâce à l'engagement de toutes nos équipes et de tous nos partenaires.

Bilan 2024

ACTIF (en euros)	NOTES	2024			2023
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ		66 403 595	6 711 690	59 691 905	57 850 048
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5.1	1 080 881	893 944	186 937	246 544
Donations temporaires d'usufruit		222 414	152 710	69 704	94 148
Concessions, brevets & droits similaires		853 314	741 235	112 079	152 396
Immobilisations incorporelles en cours		5 153	-	5 153	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5.2	13 705 301	4 776 508	8 928 792	9 116 873
Immeubles et terrains provenant de legs		640 000	90 000	550 000	550 000
Immeuble et terrain du siège social de la Fondation		10 022 547	3 036 329	6 986 218	6 986 218
Autres immobilisations corporelles		3 042 753	1 650 179	1 392 574	1 580 655
BIENS REÇUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	5.2 et 6.5	51 608 126	1 041 237	50 566 889	48 479 033
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	5.3	9 287	-	9 287	7 598
Autres immobilisations financières		9 287	-	9 287	7 598
ACTIF CIRCULANT		262 691 915	500 644	262 191 272	236 060 279
CRÉANCES	5.4	57 363 523	74 614	57 288 910	60 267 696
Créances clients, usagers et comptes rattachés		4 523 743	-	4 523 743	5 255 465
Créances reçues par legs ou donations		50 515 312	74 614	50 440 699	53 503 432
Autres créances		1 201 258	-	1 201 258	420 831
Produits à recevoir		1 123 210	-	1 123 210	1 087 969
PLACEMENTS FINANCIERS	5.5	185 179 528	426 030	184 753 497	163 162 723
DISPONIBILITÉS	5.6	19 708 170	-	19 708 170	12 344 216
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	5.7	440 694	-	440 694	285 644
TOTAL DE L'ACTIF		329 095 510	7 212 334	321 883 176	293 910 327

ENGAGEMENTS RECUS	8.1	23 371 130	-	23 371 130	27 616 517
Legs et donations en cours d'acceptation par les organes statutaires		8 810 584	-	8 810 584	13 140 774
Legs et donations en cours d'acceptation, orientés sur une pathologie		3 018 976	-	3 018 976	1 992 222
Assurances-vie à recevoir		7 213 754	-	7 213 754	7 039 811
Assurances-vie à recevoir, orientées sur une pathologie		609 207	-	609 207	1 124 105
Autres engagements à recevoir		3 718 609	-	3 718 609	4 319 606

PASSIF (en euros)	NOTES	2024	2023
FONDS PROPRES ET RÉSERVES		106 556 089	99 884 407
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	6.1.1	42 840 678	41 792 448
Fonds propres statutaires		30 524 487	30 524 487
Fonds propres complémentaires		12 316 192	11 267 962
AUTRES FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	6.1.2	13 804 180	13 790 022
Dotations initiales		9 149 264	9 149 264
Dotations complémentaires		4 654 916	4 640 757
ÉCART DE RÉÉVALUATION	4.2.2	6 892 751	6 892 751
RÉSERVE DES PROGRAMMES DE RECHERCHE PLURIANNUELS FUTURS	6.1.4	26 467 121	19 203 960
REPORT À NOUVEAU	6.1	-	-
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		4 614 624	8 585 788
SITUATION NETTE		94 619 354	90 264 969
AUTRES FONDS PROPRES – DOTATIONS CONSOMPTIBLES	6.1.3	11 936 735	9 619 438
Dotations consommables initiales		12 479 341	12 479 341
Dotations consommables complémentaires		3 938 578	1 473 687
Dotations consommables inscrites au compte de résultat		-4 481 183	-4 333 590
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		90 717 438	86 819 080
FONDS REPORTÉS LIÉS AUX LEGS OU DONATIONS	6.2	82 387 455	80 482 498
sur legs et donations non affectés		72 428 233	68 338 162
sur legs et donations affectés		9 959 222	12 144 335
FONDS DÉDIÉS	6.3	8 329 983	6 336 582
aux fondations abritées		4 501 257	4 293 454
sur dons manuels affectés		883 404	459 050
sur legs et donations affectés		2 945 321	1 584 078
PROVISIONS	6.4	288 549	235 693
Provisions pour risques		-	-
Provisions pour charges		288 549	235 693
DETTES	6.6	124 321 100	106 971 147
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 129 804	1 631 041
Dettes fiscales et sociales		613 116	634 192
Dettes des legs ou donations		22 073 655	23 030 642
Dettes envers les chercheurs		13 824 190	13 088 140
Dettes envers les chercheurs des programmations pluriannuelles		55 139 095	60 530 453
Autres dettes		27 678 762	5 367 833
Produits constatés d'avance		2 862 478	2 688 847
TOTAL DU PASSIF		321 883 176	293 910 327
ENGAGEMENTS DONNÉS	8.2	7 346 792	7 435 933
Legs et donations en cours d'acceptation, orientés sur une pathologie		3 018 976	1 992 222
Assurances-vie à recevoir, orientées sur une pathologie		609 207	1 124 105
Autres engagements donnés		3 718 609	4 319 606

Compte de résultat 2024

PRODUITS (en euros)	NOTES	2024	2023
VENTES DE BIENS ET SERVICES		337 995	150 533
Redevance et produits de la Maison de la Recherche		337 995	150 533
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		69 072 567	66 178 952
Consommations de la dotation consommable		152 449	163 301
Contributions financières		2 548 653	2 960 068
Ressources liées à la générosité du public		66 371 466	63 055 583
Dons manuels		16 749 851	16 220 253
Contributions à la revue « Recherche & Santé »		1 186	19 892
Produits divers des manifestations		-	-
Mécénat		2 939 840	3 465 354
Legs, donations et assurances-vie		46 680 589	43 350 084
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET RESTITUTIONS DIVERSES		-	16 246
UTILISATION DES FONDS DÉDIÉS		631 191	1 430 273
AUTRES PRODUITS		49 014	708 202
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	9.1	70 090 768	68 484 205
PRODUITS FINANCIERS D'AUTRES VALEURS MOBILIÈRES ET CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		6 009 381	5 475 717
REPRISES SUR PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION		414 344	3 100 741
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE PLACEMENTS FINANCIERS		8 792	-
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		6 432 516	8 576 457
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		-	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		-	-
TOTAL DES PRODUITS		76 523 284	77 060 662
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		-	-
Prestations en nature		180 609	215 178
Bénévolat		-	-
TOTAL DES PRODUITS		180 609	215 178

CHARGES (en euros)	NOTES	2024	2023
Autres achats et charges externes		11 063 200	11 283 665
Aides aux chercheurs et subventions aux laboratoires		50 946 874	48 998 434
SOUS-TOTAL		62 010 074	60 282 099
Impôts, taxes et versements assimilés		591 082	520 635
Salaires et traitements		2 494 783	2 391 458
Charges sociales		1 154 603	1 111 905
SOUS-TOTAL		4 240 468	4 023 997
Dotations aux amortissements		265 961	239 573
Dotations aux provisions pour risques et charges		52 856	66 600
Report en fonds dédiés		4 834 098	1 580 625
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	9.2	71 403 457	66 192 895
RÉSULTAT D'EXPLOITATION [1]		-1 312 689	2 291 310
Autres charges financières		32 126	10 795
Dotations aux provisions pour dépréciation		426 030	414 344
Charges nettes sur cession de placements financiers		-	1 690 745
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES		458 156	2 115 884
RÉSULTAT FINANCIER [2]	9.3	5 974 360	6 460 573
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS [3] = [1] + [2]		4 661 671	8 751 883
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 246	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		-	41 623
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 246	41 623
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL [4]		-1 246	-41 623
Impôts sur les bénéfices [5]		45 800	124 472
Excédent de l'exercice = [3] + [4] - [5]		4 614 624	8 585 788
TOTAL DES CHARGES		76 523 284	77 060 662

ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Secours en nature	-	-
Mise à disposition de biens	-	-
Prestations en nature	180 609	215 178
Personnel bénévole	-	-
TOTAL DES CHARGES	180 609	215 178

Présentation de la FRM

NOTE 1.1 Objet social de la FRM

« La Fondation pour la Recherche Médicale (FRM) a pour but de promouvoir la recherche sur les sciences de la vie et de la santé se rapportant directement ou indirectement à la médecine et de coordonner les efforts faits en ce sens ». ⁽¹⁾

La réalisation de cet objet social se traduit opérationnellement par la réalisation de missions sociales qui ont été définies comme suit par le Conseil de surveillance :

- Développer la recherche biomédicale française menée dans les laboratoires des organismes publics de recherche et d'enseignement supérieur en apportant un soutien financier privé à des projets de recherche sélectionnés par appels à projets et ce dans tous les domaines et sur tout le continuum de la recherche, en n'excluant aucun domaine de la médecine ;
- Informer et éclairer le grand public sur les enjeux et les progrès de la recherche biomédicale.

NOTE 1.2 Nature et périmètre des missions sociales réalisées par la FRM

Les besoins de la recherche biomédicale aujourd'hui sont immenses en raison de la multiplication des objets d'étude, de la nécessité d'avoir recours à des recherches interdisciplinaires, et à des technologies toujours plus onéreuses, et de la stagnation des ressources allouées par l'État. Pour la FRM, il est urgent de maintenir l'excellence et l'attractivité de la recherche française dans un contexte de désaffection pour les carrières scientifiques et de mondialisation notamment face à la montée en puissance des pays émergents. La FRM souhaite se positionner comme le soutien incontournable à la recherche biomédicale française dans son entièreté, au profit de la santé de tous. Son engagement : combattre la maladie.

Dans le cadre de son programme généraliste, la FRM soutient les meilleurs projets dans tous les domaines de la recherche afin de multiplier les pistes à explorer et générer des retombées en santé. Par ce programme, elle apporte notamment un soutien fort à la formation des jeunes chercheurs en les accompagnant à des moments clés de leur carrière et en favorisant, pour certains, le retour en France. Elle accompagne également l'installation en France de nouvelles équipes de recherche et s'engage au long terme aux côtés d'équipes à haut potentiel.

Dans le cadre de son programme thématique, la FRM se positionne sur des domaines de recherche définis comme prioritaires avec l'ambition de générer un impact durable. Ces domaines sont choisis de manière à répondre à des besoins de santé représentant de véritables enjeux de société, à cibler des besoins financiers ou structurels de la recherche et à mobiliser les forces en présence notamment via des actions basées sur l'interdisciplinarité.

Depuis 2019, la FRM a identifié quatre axes prioritaires :

- Maladies neuro-dégénératives ;
- Environnement et santé ;
- Médecine réparatrice ;
- Virus émergents.

La FRM est également animée par la volonté d'accompagner au mieux les projets de recherche qu'elle soutient en gérant activement les communautés scientifiques : organisation d'événements, animation de réseaux, offres de formation...

NOTE 1.3 Moyens mis en œuvre par la FRM

Les moyens d'action de la FRM sont :

- L'attribution de subventions destinées aux institutions, aux équipes de recherche ou aux chercheurs isolés qui en auront fait la demande ;
- L'ouverture de comptes individualisés destinés à recevoir les versements mentionnés dans l'objet social ;
- Tous autres moyens de nature à promouvoir la recherche médicale et notamment les bulletins, publications, réunions, conférences, expositions, prix et concours.

(1) Article 1 des statuts de la FRM du 13 juin 2012

La FRM, reconnue d'utilité publique depuis le 14 avril 1965, fait appel public à la générosité. Elle est labellisée « Don en Confiance » depuis 1992 et son agrément a été renouvelé le 16/11/2023 pour 3 ans jusqu'en 2026. Conformément à son objet social, la FRM est en quête de ressources nécessaires à la réalisation de ses missions sociales et qui se composent :

- Du revenu de la dotation ;
- Des subventions qui peuvent lui être accordées ;
- Du produit des libéralités dont l'emploi est décidé ;
- Du produit des ressources créées à titre exceptionnel ;
- Du produit des ventes et des rétributions perçues pour service rendu ;
- De la participation des Fondations individualisées au coût de fonctionnement de l'administration générale de la FRM ;
- Des revenus des autres actifs (financiers, mobiliers et immobiliers) ;
- Des autres ressources dans le respect des dispositions spécifiques prévues par le droit comptable des associations, fondations et fonds de dotations. ⁽²⁾

NOTE 2

Faits significatifs de l'exercice

L'exercice 2024 s'est inscrit dans la continuité des actions menées dans la cadre du plan stratégique défini pour 2019-2025 et validé par le Conseil de surveillance de la FRM en 2018. Dans un contexte socio-économique toujours complexe du fait de différentes crises et urgences sur le secteur caritatif, cet exercice a été marqué par des événements exceptionnels de collecte au profit de la FRM (concert Taratata, création de nouvelles fondations abritées etc.) et la réédition d'appels à projets « Maladies neurodégénératives » et « Environnement et santé » comme en 2023.

Les actions de la FRM sont rendues possibles exclusivement grâce à la mobilisation de ses donateurs et à leur générosité (dons issus du marketing direct par mailing papier, ou par e-mailing, via le site Internet, dons spontanés issus des quêtes, dons issus des actions philanthropiques, dons par SMS, legs, donations et assurances-vie, partenariats, mécénat, manifestations) ainsi qu'à ses revenus patrimoniaux.

Les ressources issues directement de la générosité du public représentent la quasi-intégralité des ressources de la FRM (avec 73,4 M€ soit 96,2% des ressources de l'année). La collecte est en progression de +3,4 M€ par rapport à 2023 soit une augmentation de +6 %.

La FRM a reçu des fonds provenant de conventions avec des associations et fondations constituant 2,54 M€ de contributions financières constatées cette année. Ces ressources ne sont pas considérées comme issues directement de la générosité du public selon le Règlement comptable 2020-08 (NOTE 10.1.5.1.2.2).

En 2024, la collecte a bien progressé au global grâce à des facteurs contrastés :

- Une progression des dons manuels de +524 K€ par rapport à 2023. On note également que la progression de la collecte Internet permet de compenser la baisse de la collecte papier sur un marché caritatif qui continue sa mutation vers le digital cette baisse s'expliquant par le recul continu du marketing papier, et une forte tension sur le marché caritatif due à l'inflation et à la baisse du nombre de nouveaux donateurs (malgré un fort ralentissement, en 2024 par rapport à 2023, de l'érosion de la base donateurs de la FRM) ;
- Un recul du mécénat en 2024 après une année 2023 exceptionnelle, représentant -0,524 M€ par rapport à 2023 ;
- L'activité des Libéralités a généré 46,7 M€ de ressources en 2024 (+3,3 M€ par rapport à 2023) : un nombre de dossiers acceptés en progression (281 dossiers legs, donations, assurance vie ouverts en 2024 vs 269 en 2023), et des legs significatifs.

En 2024, la FRM a soutenu 427 projets pour 50,8 M€ net, contre 396 projets pour 49,0 M€ net en 2023.

Le soutien financier à des projets de recherche s'est matérialisé par un engagement brut total de 56,18 M€ en 2024 (-1,57 M€ par rapport à 2023), et le total des renoncations (celles de l'année et des années antérieures) a diminué de -3,52 M€ (5,23 M€ en 2024 vs 8,75 M€ en 2023).

(2) Article 13 des statuts de la FRM du 13 juin 2012

En 2024, la FRM a :

- accentué son engagement brut sur les axes prioritaires (+2,4 M€),
- diminué l'engagement brut sur les programmes généralistes (-3,72 M€, sans tenir compte des renoncements de l'année),
- et continué à développer son programme de valorisation, lancé à titre expérimental en 2022 et dont l'engagement s'est encore accru (+0,3 M€) par rapport à l'année précédente.
- Le reste des variations concerne les autres soutiens : subventions aux membres du conseil, programmes des Fondations abritées, prix scientifiques, partenariats.

En raison essentiellement d'un niveau de renoncements sur l'année en cours plus faible que l'année précédente, l'engagement net a augmenté de 1,8 M€ par rapport à 2023,

À la réalisation de l'ensemble de ses missions sociales (soutien à la recherche, évaluation et information scientifique), la FRM a consacré 53,60 M€ en 2024 soit 2,20 M€ de moyens supplémentaires par rapport à 2023 (+4,3 %). Le ratio des dépenses consacrées à ses missions sociales s'établit à 81,0% contre 80,6% en 2023.

La gestion financière des actifs de la FRM a permis de comptabiliser en ressources 6,0 M€, en hausse par rapport à 2023 de +0,53 M€ soit +9.74 %. Cette performance est le résultat d'une gestion active opérée qui a notamment privilégié, en 2023, des dépôts à terme plus rémunérateurs au détriment de contrats de capitalisation dans un contexte de taux élevés. Les taux ont baissé en 2024 mais les dépôts ouverts en 2023 sur des périodes de 12 à 24 mois ont continué à délivrer des intérêts à des taux intéressants en 2024. Le résultat financier de l'année est en revanche inférieur de 486 K€ par rapport à l'année précédente en raison d'une reprise de provision exceptionnelle en 2023 du fait de la clôture du fonds diversifié Varenne Investissement en cours d'année.

Au 31 décembre 2024, les actifs financiers de la Fondation incluant les titres non encore libérés s'élèvent à 204,5 M€ nets contre 175,5 millions d'euros en 2023 (+16,5 %) répartis ainsi : 53,1 % en monétaire et assimilés, 20,6 % en obligations, 0,5 % en actions et 25,7 % en non-côtés (immobilier, dettes entreprises, infrastructures, private equity) contre respectivement en 2023, 53 % en monétaire et assimilés, 20 % en obligations, 0 % en actions et 27 % en non-côtés.

La performance globale des actifs financiers détenus par la FRM s'établit à +3,91 % contre +3,35 % en 2023. À noter que la provision pour dépréciation de titres comptabilisée fin 2023 (Tikehau Loan II ainsi que Eurocréances 2016) a été reprise à hauteur de 0,41 M€ et 0,43 M€ de provisions pour dépréciation ont été constatées pour certains fonds de dettes privées (Tikehau Loan II/III et Eurocréances 2016) et de fonds de private equity (Latour et Astorg). Cette dépréciation correspond à une moins-value latente.

Il résulte de l'ensemble de ces éléments le constat en 2024 d'un excédent de ressources par rapport aux charges de 4,6 M€ contre 8,6 M€ en 2023 ce qui permettra la constitution de réserves pour le soutien à la recherche dans les années futures conformément aux décisions du Conseil de surveillance.



NOTE 3

Durée et période de l'exercice comptable

Les comptes sont établis en euros ; ils couvrent la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

NOTE 4

Règles et méthodes comptables

NOTE 4.1 Principes généraux du cadre de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ont été établis et présentés conformément au Règlement ANC 2014-03 et au Règlement ANC du 5 décembre 2018 applicables aux personnes morales de droit privé non commerçantes et à but non lucratif dans sa version homologuée le 29 décembre 2020, intégrant les Règlements n°2018-06 et n°2020-08.

La FRM relève des articles 3, 3bis et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991. Elle doit ainsi inclure dans l'annexe de ses comptes annuels les états obligatoires suivants :

- un compte de résultat par origine et destination (CROD) défini à l'article 432-2 du Règlement ANC n°2018-06 ;
- un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 défini selon le modèle présenté à l'article 432-17 du Règlement ANC n°2018-06 ;
- un tableau des contributions volontaires en nature ;
- les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La FRM a fait le choix, en 2000, de créer une sectorisation fiscale regroupant ses activités commerciales. Ce secteur d'activités commerciales comprend la vente de cartes de vœux ou d'articles promotionnels et l'activité de la Maison de la Recherche.

Pour optimiser la gestion des locaux de son siège social, la FRM a créé une activité commerciale appelée « La Maison de la Recherche », qui consiste en l'organisation de réceptions et séminaires. Cette commercialisation est confiée à un partenaire extérieur. La FRM perçoit une redevance qui participe au financement des charges du bâtiment et permet son entretien. La FRM a décidé que le bénéfice net après impôt de cette activité sert à couvrir les amortissements des aménagements de son siège social pour ne pas les faire supporter par les ressources issues de la générosité publique. L'activité non lucrative de la FRM est très largement prépondérante (96.37 % ratio en augmentation de +1.34 % par rapport à 2023).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des actifs est la méthode des coûts historiques, à l'exception de l'immeuble et du terrain du siège social de la FRM, réévalués en 2000.

NOTE 4.2 Principes comptables portant sur des opérations spécifiques

4.2.1 – Comptabilisation des dotations – nature des postes de réserves constituées

Conformément au Règlement ANC 2018-06, les dotations et l'ensemble des fonds propres de la FRM font l'objet de distinctions basées sur les différentes natures de dotations :

- les dotations pérennes représentatives d'actifs aliénables sont les apports d'actifs consentis irrévocablement à la FRM, soit à l'origine soit ultérieurement sans avoir jamais été frappés de clause d'inaliénabilité. Il en résulte que la dotation de la FRM, telle que fixée par les statuts approuvés par décision en Conseil d'État du 29 juillet 2005, est intégralement constituée de placements financiers interchangeables. Les montants considérés sont présentés au passif au poste « Fonds propres sans droit de reprise » (anciennement « Dotations pérennes représentatives d'actifs aliénables »). À l'actif, ils trouvent leur correspondance dans une fraction des placements financiers de la FRM.
- les montants venant abonder la dotation statutaire, par décision du Conseil de surveillance lors de l'affectation de l'excédent, sont comptabilisés au poste de « Fonds propres complémentaires » ;
- indépendamment de sa dotation, la FRM a bénéficié au cours de son histoire – et bénéficie toujours – d'apports de fonds de provenances diverses (dons affectés, legs, donations, mécénat) dont seul tout ou partie des revenus doivent servir au financement de projets de recherche. Ces fonds peuvent, pour certains d'entre eux, être revalorisés selon le souhait exprimé par l'apporteur et sont présentés au poste « Autres fonds propres sans droit de reprise » (anciennement « Apports sans droit de reprise ») ;
- de même, des apports de fonds de provenances diverses dont les revenus doivent servir au financement de projets de recherche peuvent être assortis d'une faculté de consommabilité si les revenus réalisés sont insuffisants et sont présentés au poste « Autres fonds propres – dotations consommables » ;
- la FRM dispose de la faculté de céder certains actifs constitutifs de ces dotations et d'utiliser le produit de leur vente à l'acquisition de nouveaux actifs, afin d'en tirer des revenus plus importants. Les plus-values de cession viennent en augmentation de ces dotations par affectation de l'excédent de l'exercice au cours duquel ces opérations ont eu lieu. Elles peuvent aussi être utilisées au cours de l'exercice dès lors que des projets spécifiques ont été identifiés.

4.2.2 – Écarts de réévaluation

La FRM a opéré en 2000 une réévaluation de la valeur de l'immeuble du siège social (cf. NOTE 5.2).

4.2.3 – Réserve des programmes de recherche pluriannuels futurs

Ce poste de réserves matérialise la conservation de ressources affectées par le Conseil de surveillance au développement de la politique de financement des programmes de recherche dans la durée. Ces postes de réserves font l'objet de mouvements de consommation et d'alimentation décidés annuellement et constatés lors de l'affectation du résultat. Ils permettent à la FRM de financer partiellement ses programmes de recherche pluriannuels futurs. À chaque fin d'exercice, un bilan est établi intégrant les engagements pris sur l'exercice, ainsi que les ressources collectées au cours de l'exercice et affectées à ces programmes. Des réallocations à de nouveaux programmes de recherche sont dès lors validées par le Conseil de surveillance, ce qui permet une rotation de ces réserves. Le niveau de réserves est fixé à au-moins 6 mois d'activité prévisionnelle d'attributions scientifiques depuis 2023.

4.2.4 – Report à nouveau

Le report à nouveau a été constitué lors de l'affectation des résultats successifs. Il ne peut être constitué que de ressources non affectées.

4.2.5 – Provision pour indemnité de fin de carrière

Une provision est constatée en Provision pour charges pour tenir compte des indemnités probables à verser lors des départs en retraite. Les hypothèses retenues pour le calcul de cette provision sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 3,40 % ;
- taux de sortie : faible ;
- taux d'évolution du salaire : 1,50 %
- taux de charges sociales : 57 % pour les cadres et 49 % pour les non-cadres ;
- table de mortalité : INSEE 2014-2016 ;
- âge de départ à la retraite : 67 ans ;
- départ à l'initiative du salarié.

4.2.6 – Traitement comptable des fondations abritées

Les statuts de la FRM lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de Fondations abritées au nom de donateurs (personne physique et/ou personne morale) ou de testateurs. Ces Fondations abritées, sans personnalité juridique autonome, ont bénéficié de l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources. Ces éléments constituent des biens propres de la FRM qui les gère directement, en respectant les volontés des fondateurs.

Les opérations générées par la gestion de ces biens sont partie intégrante des opérations de la FRM mais font l'objet d'un suivi individualisé en comptabilité analytique. À la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par les donateurs ou les testateurs aux Fondations abritées et qui n'a pu être utilisée conformément à la volonté de ceux-ci, est enregistrée dans une rubrique spécifique des fonds dédiés : « Fonds dédiés aux fondations abritées ».

L'impact sur les postes du bilan des fondations abritées est présenté en **NOTE 7** et en **NOTE 9.5** pour les postes de résultat ; le détail des mouvements enregistrés dans les fonds dédiés aux fondations abritées est présenté en **NOTE 6.3**.

4.2.7 – Traitement des legs, donations et assurances-vie (libéralités)

4.2.7.1 – Donations temporaires d'usufruit

Les donations temporaires d'usufruit sont comptabilisées à la date de signature de l'acte de donation temporaire dans le compte d'immobilisations incorporelles « Donations temporaires d'usufruit » avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs.

Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

4.2.7.2 – Assurances-vie hors successions

Les contrats d'assurance-vie dont la FRM est directement nommée bénéficiaire dans la clause du contrat sont comptabilisés en produit « Assurance-vie » (rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie » au compte de résultat) à la date de réception des fonds (virement bancaire ; date de remise de chèque) et dès lors que la FRM a pu s'assurer que le versement lui était bien attribué.

4.2.7.3 – Donations

Les biens reçus par donations entre vifs sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation. Si l'acte prévoit des transferts de propriété étalés dans le temps, les biens concernés sont comptabilisés à la date de chaque transfert de propriété.

Concernant les donations entre vifs, dans les articles ci-après, « date d'acceptation » s'entend comme la date de signature de l'acte authentique de donation.

Les règles de comptabilisation des donations suivent les règles appliquées aux legs (cf. **NOTE 4.2.7.4**).

4.2.7.4 – Legs

4.2.7.4.1 – Acceptation des legs

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par le Comité des libéralités de la FRM, puis entérinés par le Directoire de la FRM, après levée des éventuelles conditions suspensives.

4.2.7.4.2 – Comptabilisation des actifs liés aux legs

À la date d'acceptation, les biens provenant de legs sont comptabilisés :

- dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds, les contrats d'assurance-vie pour lesquels la clause bénéficiaire ne désigne pas nommément la FRM mais soit « mes héritiers » ou bien « légataire universel » ;
- dans le compte « Placements financiers - VMP » pour les titres transférés par les notaires sur le compte-titre de la FRM ;
- dans des comptes d'actif par nature pour les biens destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés par la FRM ;
- dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour l'ensemble des biens reçus par la FRM qui fait le choix de ne pas les conserver, sauf disposition testamentaire ou du donateur expresse. Ces biens font l'objet d'au moins deux valorisations avant l'acceptation du legs, la valeur la plus faible étant toujours retenue par principe de prudence. Ces biens ne font pas l'objet d'amortissements.

Les biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés sont comptabilisés dans une rubrique spécifique de l'actif immobilisé selon les modalités suivantes :

- la date d'entrée d'une donation entre vifs : Les biens sont comptabilisés soit à la date de la signature de l'acte authentique de donation, soit à la date de transfert de propriété mentionnée dans l'acte si elle est postérieure ;
- la date d'entrée d'un legs : les biens sont comptabilisés soit à la date de son acceptation par le Comité des libéralités, soit à la date d'entrée en jouissance ou d'entrée en possession si elles sont postérieures (date de délivrance du legs), soit à la date de levée de la dernière condition suspensive ;
- la valeur d'entrée est leur valeur vénale à la date de l'effet générateur soit leur date d'entrée ;
- la valeur comptable n'est pas amortissable. Un test de dépréciation est réalisé au moins régulièrement jusqu'à leur cession et donne lieu, le cas échéant, à la constitution d'une provision pour dépréciation.

4.2.7.4.3 – Comptabilisation des passifs liés aux legs

À la date d'acceptation, les passifs provenant des legs sont constitués :

- des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ;
- des dettes grevant les biens transférés au bénéficiaire de la donation ;
- de toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que l'entité s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation, incluant les frais de notaire qui sont implicitement liés à l'acceptation de la libéralité et au règlement de celle-ci qui incombe aux notaires.

Les dettes sont comptabilisées dans le compte « Dettes des legs ou donations ».

L'engagement pris par l'entité au titre des obligations stipulées par le testateur ou le donateur fait l'objet d'une provision comptabilisée dans le compte « Provision pour charges sur legs ou donations ».

La contrepartie de la comptabilisation des biens, des dettes et des provisions provenant de legs est :

- en fonds propres sans droit de reprise lorsqu'il existe une stipulation du testateur ou du donateur de renforcer les fonds propres de l'entité ;
- en produits dans le cas contraire.

4.2.7.4.4 – Produits et charges afférents aux biens destinés à être cédés

À partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes « Autres charges sur legs ou donations » et « Autres produits sur legs ou donations », à l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou donateur.

4.2.7.4.5 – Variation des fonds reportés

À la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux legs et donations », venant en diminution du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / leg, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissées sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » en début d'exercice, sont reprises au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations », venant en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / leg, donations et assurances-vie ».

4.2.7.4.6 – Dépréciation des actifs issus de legs

Les actifs issus de legs font l'objet de règles d'évaluation à la date de clôture.

Lorsqu'une dépréciation ou une reprise de dépréciation doit être constatée, elle est neutralisée dans le compte de résultat par une variation correspondante du fonds reporté (cf. NOTE 4.2.7.4.5).

4.2.7.5 – Traitement des informations postérieures à l'acceptation de la libéralité

Les valeurs des actifs et des passifs provenant du legs ou de la donation, identifiés à la date d'acceptation, peuvent être modifiées sur la base des informations nouvelles obtenues postérieurement à la date d'acceptation, et, le cas échéant, les montants inscrits en fonds reportés au titre du legs ou de la donation.

À l'inverse, les éléments non identifiés à la date d'acceptation et connus postérieurement ne donnent pas lieu à une modification de l'actif net représentatif du legs ou de la donation, comptabilisé à la date d'acceptation. Elle impacte le résultat de l'exercice de leur identification.

4.2.7.6 – Legs, donations ou assurances-vie en cours d'acceptation

Les biens reçus par legs, donations ou assurances-vie (hors succession) sont comptabilisés en engagements reçus, pour leur valeur estimée, entre la date à laquelle l'entité a été informée et la date de la comptabilisation à l'actif des biens concernés (cf. NOTES 4.2.7.1 à 4.2.7.4).

4.2.8 – Traitement des concours attribués à la recherche

Le soutien aux projets de recherche, principale mission de la FRM, est financé soit sur des ressources propres de la Fondation issues de ses produits annuels non affectés (produits des placements, produits des dons et des libéralités, produits des activités diverses), soit sur les ressources affectées par les testateurs, les donateurs, les mécènes ou les fondateurs des Fondations abritées.

Dès approbation par le Directoire des financements octroyés aux projets de recherche sélectionnés par le Conseil scientifique ou les comités de pilotage en cas d'appel à projets spécifique, la charge correspondante est comptabilisée au compte de résultat dans un poste « Aides aux chercheurs et subventions aux laboratoires » par la contrepartie des comptes de « Dettes envers les chercheurs ». Ces postes sont ventilés selon la nature des programmes en :

- dettes envers les chercheurs : ce sont les engagements accordés aux jeunes chercheurs ;
- dettes envers les chercheurs des programmes pluriannuels, pour les subventions sur plusieurs années comme, notamment, celles concernant les Equipes Labellisées, les programmes thématiques ou certains appels à projets gérés en partenariat ;
- autres créances envers les chercheurs : ce sont les sommes non dépensées par les chercheurs en fin de projet et qui font l'objet d'une demande de remboursement par la FRM.

Ces postes de dettes sont soldés au fur et à mesure des mises en paiement des engagements selon les échéanciers prévus dans les conventions ou accords de financement. Les renoncations totales ou partielles de certains chercheurs ainsi que la résiliation de certains financements résultant de l'application de clauses résolutoires des conventions se traduisent par la contrepassation des écritures de charges initialement comptabilisées.

Enfin, pour assurer une pérennité à des financements de projets qui s'inscrivent dans la durée, la FRM a mis en œuvre un mécanisme de réserve spécifique dénommée : « Réserve des programmes de recherche pluriannuels futurs » (cf. NOTE 4.2.3).

4.2.9 – Fonds dédiés (cf. NOTE 6.3)

Lorsque des legs, des donations ou des dons sont affectés par les testateurs, donateurs ou mécènes à des pathologies précisément désignées, la partie des ressources non utilisées en fin d'exercice est inscrite en charges sous la rubrique « Reports en fonds dédiés » afin de constater l'engagement pris par la FRM de poursuivre la réalisation des dites volontés, avec comme contrepartie au passif du bilan la rubrique « Fonds dédiés ».

Le montant des fonds dédiés est repris, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds, par la contrepartie du compte « Utilisation des fonds dédiés » inscrit au compte de résultat.

Les rubriques « Reports en fonds dédiés » et « Utilisation des fonds dédiés » sont prises en compte dans le calcul du Résultat d'Exploitation dans le compte de résultat en application du Règlement ANC 2018-06.

Pour ce qui concerne les Fondations abritées, la partie des ressources affectées par les testateurs, les donateurs ou les mécènes à une fondation abritée, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard, est inscrite dans les charges sous la rubrique « Reports en fonds dédiés » par la contrepartie d'un compte de passif « Fonds dédiés aux Fondations abritées ». De ce fait, les comptes de « Fonds dédiés des Fondations abritées » enregistrent les excédents en fin d'exercice des Fondations abritées, suivis de façon détaillée afin de constater l'engagement pris par la Fondation de gérer de manière individualisée les ressources ainsi affectées. L'utilisation ultérieure de ces ressources sera inscrite au compte « Utilisation des fonds dédiés » sur les exercices futurs par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

4.2.10 – Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition, sauf l'immeuble du siège social de la FRM réévalué en 2000. Elles sont amorties sur leur durée réelle d'utilisation suivant le mode linéaire. Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- logiciels : 1 an
- développements informatiques : 5 à 10 ans
- constructions : selon les composants pour les biens faisant l'objet d'un amortissement
- agencements et installations : 10 ans
- mobilier de bureau : 5 à 10 ans
- matériel informatique : 3 à 5 ans

La FRM a appliqué, à compter du 1er janvier 2005, les règlements CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et CRC 2004-06, relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, en utilisant la méthode prospective admise par ces règlements. Il en a résulté la mise en œuvre du nouveau concept de « composant » selon lequel est comptabilisé distinctement chaque élément significatif d'un actif qui fait l'objet d'une utilisation différente, de telle sorte que, s'il est appelé à être remplacé au terme ou avant l'expiration de sa durée d'utilisation prévisible, il puisse faire l'objet d'un désinvestissement individualisé. Pour chacun d'eux, un plan d'amortissement distinct est établi.

4.2.11 – Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée dès que la valeur de marché (valeur boursière ou, à défaut, valeur d'usage) devient inférieure à la valeur d'entrée en portefeuille des titres.

4.2.12 – Placements financiers et disponibilités

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition qui intègre les éventuels frais d'acquisition. En fin d'exercice, ces placements sont ramenés à leur valeur probable de cession (cours de bourse pour les valeurs ou FCP cotés) par constatation d'une dépréciation lorsque celle-ci est inférieure au coût d'acquisition. Les provisions pour dépréciation des titres sont, pour les participations en SCI/SCPI, calculées par référence à la valeur liquidative au 31 décembre de l'exercice.

La FRM souscrit des comptes à terme et des contrats de capitalisation dont la rémunération n'est acquise qu'au terme d'une période donnée. Elle fait le choix de comptabiliser en ressources en fin d'exercice, les intérêts courus. Ils sont calculés en conformité avec l'engagement de la FRM de maintenir ces placements jusqu'à leur échéance. Toute situation exceptionnelle fait l'objet d'une information dans l'annexe.

4.2.13 – Contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à la FRM un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci peut correspondre à :

- des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services dont des spots dans les différents médias (TV, radios, presse...).

Les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies :

- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de la FRM ;
- il est possible de recenser et de valoriser de manière fiable les contributions volontaires en nature.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de biens, prestations en nature, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.



NOTE 5

Compléments d'information : bilan – actif

NOTE 5.1 Immobilisations incorporelles

VARIATION DES VALEURS BRUTES (en milliers €)	À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
Donations temporaires d'usufruit	222	-	-	222
Immobilisations incorporelles	853	-	-	853
Immobilisations en cours	-	13	8	5
TOTAL	1 075	13	8	1 080

Les dotations d'usufruit temporaire correspondent à deux libéralités dont les échéances sont à 2026 et 2028. L'usufruit temporaire de ces donations concerne des portefeuilles-titres dont les rendements prévisionnels ne présentent pas de risques.

L'augmentation de l'exercice 2024 correspond à hauteur de 5 K€ d'immobilisation en cours : création du nouveau site Internet de la FRM.

Les immobilisations en cours correspondent à notre nouveau site Internet.

VARIATION DES AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS (en milliers €)	À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
Immobilisations incorporelles	701	40	-	741
Donations temporaires d'usufruit	128	25	-	153
TOTAL	830	65	-	894

L'augmentation de l'exercice de 40 K€ correspond au complément d'amortissement sur les logiciels, les 25 K€ d'amortissements sur les DTU tiennent compte des valeurs restant à recevoir sur ces donations temporaires.

NOTE 5.2 Immobilisations corporelles

VARIATION DES VALEURS BRUTES (en milliers €)	AU 31 DÉCEMBRE 2023	À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
Immeubles et terrains provenants de legs	640	640	-	-	640
Immeubles et terrain du siège social de la Fondation	10 023	10 023	-	-	10 023
Autres immobilisations corporelles	3 006	3 006	37	-	3 043
Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés	49 436	49 436	69 190	67 018	51 608
TOTAL	63 105	63 105	69 227	67 018	65 314

La FRM est propriétaire d'immeubles et de terrains issus de legs et de donations. Ils correspondent à des biens ne pouvant être vendus car grevés d'une charge (rente ou démembrement) ou difficilement vendables (localisation ou baux en cours).

Certains biens ont été légués à la FRM pour constituer une dotation et restent immobilisés en « Immeubles et terrains provenant de legs » :

- Trois appartements à Strasbourg constituent la dotation Woringer et leurs loyers servent à décerner le Prix « Camille Woringer »

La FRM est propriétaire de l'immeuble de son siège social. Cet immeuble a fait l'objet en 2000 d'une réévaluation ayant généré un écart de 6 893 K€ inscrit dans les fonds propres. Il figure dans les comptes de la FRM pour 6 986 K€ au titre du terrain et 3 036 K€ pour les constructions, complètement amorties depuis 31/12/2021.

Pour les « autres immobilisations corporelles », la FRM a acquis en 2024 pour :

- 28 K€ de matériel informatique ;
- 9 K€ d'agencements et installations.

Le poste des biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés a été accru pour une valeur brute de 69 190 K€ au cours de l'exercice 2024 (correspondant aux biens relatifs aux nouvelles successions acceptées par le Comité des libéralités) et diminué pour une valeur de 67 018 K€ (correspondant aux cessions réalisées).

VARIATION DES AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS (en milliers €)	AU 31 DÉCEMBRE 2023	À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
Dépréciations des immeubles et terrains provenant de legs	90	90	-	-	90
Amortissements de l'immeuble et du terrain du siège social	3 036	3 036	-	-	3 036
Amortissement des autres immobilisations corporelles	1 424	1 424	226	-	1 650
Dépréciation des biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés	947	947	428	334	1 041
TOTAL	5 497	5 497	654	334	5 817

- Immeubles et terrains provenant des legs : la FRM ayant actualisé en 2020 l'estimation de ces biens, les provisions ont été ajustées, au titre de 2020, à 90 K€, mais aucun autre ajustement n'est à noter en 2024 (ni diminution, ni augmentation) ;
- Immeuble et terrain du siège social de la FRM : cf. ci-dessus, même explication ;
- Autres immobilisations corporelles : l'augmentation correspond à la dotation annuelle aux amortissements ;
- Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés : ces biens reçus ne font pas l'objet d'amortissements. Ils font toutefois l'objet d'une évaluation à la date de clôture (pour les biens dont la valeur unitaire dépasse les 100 K€ et dès lors que le bien a une ancienneté inférieure à deux ans). Une provision est constatée dès lors que la valeur d'estimation à la date de clôture est inférieure à la valeur d'acceptation du bien par le Comité des libéralités. Au 31 décembre 2024, une reprise de provision est constatée pour 1 110 K€, résultat de la vente des biens concernés, ainsi qu'une dépréciation complémentaire de 1 195 K€.

NOTE 5.3 Immobilisations financières

VARIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (en milliers €)	VALEUR BRUTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
Autres immobilisations financières	8	1	-	9

Les immobilisations financières correspondent à des dépôts de provisions pour travaux (9 K€).

NOTE 5.4 Créances

CRÉANCES (en milliers €)	VALEUR BRUTES À LA FIN DE L'EXERCICE	À MOINS D'UN AN	ENTRE 1 ET 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Créances clients, usagers et comptes rattachés	4 524	4 524	-	-
Créances reçues par legs ou donations	50 515	50 515	-	-
Autres créances	1 201	1 201	-	-
Produits à recevoir	1 123	1 123	-	-
TOTAL	57 363	57 363	-	-

Le solde brut des créances clients, usagers et comptes rattachés au 31 décembre 2024 est de 4 524 K€ et ne fait pas l'objet de dépréciation. Il correspond notamment à :

- 4 522 K€ correspondant aux produits à l'encaissement (dons, produits de mécénat) ;
- 2 K€ correspondant aux autres créances clients et factures à établir.

Au 31 décembre 2024, les créances reçues par legs s'élèvent à 50 515 K€. Ces créances sont théoriquement toutes à moins d'un an, mais dépendantes du délai de règlement des successions par les notaires en charge. Les autres créances, soit 1 201 K€, sont principalement constituées d'avoir à recevoir (16 K€), des créances envers les chercheurs (1 164 K€) et autres créances diverses (18 K€) cf. NOTE 4.2.8.

Les produits à recevoir s'élèvent à 1,123 K€ et se composent de :

- 529 K€ : dons et produits du mécénat 2024 encaissés en 2025 ;
- 404 K€ : revenus financiers du dernier trimestre 2024 à encaisser en 2025 ;
- 190 K€ : solde du remboursement de l'assurance pour la prise en charge du sinistre survenu en décembre 2022.

NOTE 5.5 Placements financiers

À la clôture de l'exercice 2024, les placements financiers sont composés de contrats de capitalisation, comptes et dépôts à terme (CAT ou DAT), de parts de Sociétés Civiles de Placement Immobilier (SCPI), de parts dans un Organisme Professionnel de Placement Collectif Immobilier (OPPCI), de fonds de dettes, de fonds d'infrastructure, de fonds de private equity, des intérêts courus des contrats de capitalisation et des CAT ou DAT, valorisés selon la méthode du « Premier entré, premier sorti » et placés auprès de grandes banques et institutions financières.

Les disponibilités comprennent les comptes bancaires, les comptes postaux et le compte sur Livret associatif.

PLACEMENTS FINANCIERS (en milliers €)	VALEUR BRUTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	VALEUR BRUTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
Placements financiers	163 577	185 179
Disponibilités	12 344	19 708
TOTAL	175 921	204 887

La variation des placements financiers de +21,6 M€ correspond pour l'essentiel aux opérations suivantes :

- Variation nette des dépôts à terme : -20,6 M€ (Fin de 3 DAT Indosuez pour 27 M€, d'un DAT BNP pour 9 M€, et souscription à de nouveaux contrats à terme SG (6 M€, TNMT Balloon 3 M€ et Indosuez 4 M€) ;
- Variation des fonds de Private Equity : +18,79 M€ (nouvelles souscriptions Eurazeo, Access Capital Fund, Latour, Astorg, Thoma Bravo et Jeito) ;
- Variation nette des fonds obligataires et fonds de dettes : +12,70 M€ (souscription RCO Target 2029 pour 5 M€, MV Senior Loan III pour 5 M€ et Artemid pour 5 M€, et remboursement de Tikehau II et III (-950 K€) et Eurocréances (-998 K€) ;
- Souscription à un nouveau contrat de capitalisation SOGECAP pour 10 M€ ;
- Variation nette des fonds d'infrastructure pour : -67 k€ ;
- Variation de titres relatifs à d'autres placements pour -215 K€.

Pour rappel, dans le poste « Autres dettes » (cf. NOTE 6.6.6), figurent les montants non encore libérés à fin 2024, soit 27.678K€ pour les fonds de dettes (MV Credit, Artemid et Alpha) et les fonds de private equity (Ardian, Eurazeo, Thoma Bravo, Jeito, Access, Latour et Astorg). Ces montants seront versés au fur et à mesure des appels de fonds. Détail des placements financiers au 31/12/2024

DÉTAIL DES PLACEMENTS FINANCIERS AU 31/12/2024 (en milliers €)	VALEUR BRUTE (VALEUR ACHAT) ⁽¹⁾	VALEUR NETTE (VALEUR LIQUIDATIVE)	MOINS- VALUES LATENTES	PLUS- VALUES LATENTES
Comptes et dépôts à terme	61 946 ⁽²⁾	61 946 ⁽²⁾	-	-
FCP dédié	-	-	-	-
Contrats de capitalisation	10 000	10 000	-	-
SCPI	10 625	13 733	-	3 109
OPPCI	3 003	3 744	-	742
Fonds d'infrastructure	9 459 ⁽³⁾	10 128 ⁽³⁾	-	7 834
Fonds obligataires et fonds de dettes	66 194 ⁽⁴⁾	68 362 ⁽⁴⁾	- 251	2 482
Fonds de private equity	23 798 ⁽⁵⁾	28 056 ⁽⁵⁾	- 176	4 749
Autres placements gérés directement par la FRM	154	137	-	-
TOTAL	185 179 ⁽⁶⁾	196 106 ⁽⁶⁾	- 426	12 915

(1) les valeurs d'achat intègrent les éventuels frais d'acquisition ;

(2) dont 1 951 K€ d'intérêts courus au 31/12/2024 sur les comptes et dépôts à terme ;

(3) dont montants non encore libérés : 1 133 K€ ;

(4) dont montants non encore libérés : 11 375 K€ ;

(5) dont montants non encore libérés : 10 102 K€ ;

(6) dont montants non encore libérés : 22 610 K€.

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS DES PLACEMENTS FINANCIERS (en milliers €)	VALEUR DE DÉPRÉCIATION AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATION	REPRISE	VALEUR DE DÉPRÉCIATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
FCP dédié	-	-	-	-
SCPI	-	-	-	-
Fonds d'infrastructures	-	-	-	-
Fonds de dettes	414	92	256	250
Autres placements	-	175	-	176
TOTAL	414	268	256	426

NOTE 5.6 Disponibilités

Les disponibilités, pour une valeur de 19 708 K€ à la clôture de 2024, se décomposent principalement de :

- compte sur Livret : +15 196 K€ ;
- comptes bancaires courants : +4 171 K€ ;
- intérêts courus à recevoir : +341 K€.

NOTE 5.7 Charges constatées d'avance

Les charges enregistrées en 2024 et concernant en réalité l'exercice 2025, font l'objet d'une comptabilisation en « charges constatées d'avance » à l'actif du bilan. Le total de ces charges s'élève à 441 K€ contre 286 K€ en 2023.



© Julie Bourges

Compléments d'information : bilan - passif

NOTE 6.1 Fonds propres et réserves

FONDS PROPRES ET RÉSERVES (en milliers €)	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2023	VALEUR À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RÉSULTAT	RECLASSEMENT	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	NOTES
Fonds propres sans droit de reprise	41 792	41 792	1 048	-	-	-	42 840	4.2.1
Dotation statutaire	30 524	30 524	-	-	-	-	30 524	
Dotation complémentaire	11 268	11 268	11 048	-	-	-	12 316	
Autres fonds propres sans droit de reprise - NC ⁽¹⁾	13 790	13 790	108	-	-	94	13 804	4.2.1
Dotations initiales	9 149	9 149	-	-	-	-	9 149	
Dotations complémentaires	4 641	4 641	108	-	-	94	4 655	
Écart de réévaluation	6 893	6 893	-	-	-	-	6 893	4.2.2 et 5.2
Réserve des Programmes de recherche pluriannuels futurs	19 204	19 204	7 263	-	-	-	26 467	4.2.3
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	
Excédent	8 586	8 586	-8 586	-	4 615	-	4 615	
Autres fonds propres - dotations consommables	9 619	9 619	167	-	2 297	148	11 936	4.2.1
Dotations consommables initiales	12 479	12 479	-	-	-	-	12 479	
Dotations consommables complémentaires	1 474	1 474	167	-	2 297	-	3 938	
Dotations consommables inscrites au compte de résultat	-4 333	-4 333	-	-	-	148	-4 481	
TOTAL	99 884	99 884	1 323	-	9 209	484	106 555	

(1) NC : non consommables

L'intégralité des fonds propres et réserves (à l'exception de l'écart de réévaluation) ainsi que le résultat de l'exercice 2023 ont pour origine des ressources liées à la générosité du public.

Les diminutions (hors excédent de l'exercice 2023) correspondent aux quotes-parts de dotations consommables inscrites au compte de résultat, et sont liées à des ressources issues de la générosité du public (cf. NOTE 9.2.1).

L'ensemble des fonds propres (sans droit de reprise ; autres fonds propres sans droit de reprise ; autres fonds propres - dotations consommables) sont considérés comme ayant une origine issue de la générosité du public (volontés d'un testateur, donateur ou mécènes ; cumul d'excédents dégagés au fil des années issus de ressources liées à la générosité du public : don, mécénat, libéralités).

6.1.1 - Dotation statutaire

Par affectation de l'excédent 2023, la dotation statutaire complémentaire a augmenté de 1.048 K€ en 2024. L'article 11 des statuts prévoit que « La dotation comprend l'apport fait par les fondateurs et de ses abondements successifs, en vue de la reconnaissance de la FRM comme établissement d'utilité publique ». Les actifs constitutifs de la dotation statutaire se retrouvent principalement dans des comptes à terme et des fonds obligataires (cf. NOTE 5.5).

6.1.2 – Autres fonds propres sans droit de reprise (cf. NOTE 4.2.1)

AUTRES FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE (en milliers €)	DOTATIONS INITIALES ET COMPLÉMENTAIRES	DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES			DOTATIONS INITIALES ET COMPLÉMENTAIRES
	À L'OUVERTURE (SITUATION AU 31/12/2023)	AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023	APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023	CONSOMMATION EXCEPTIONNELLE 2024	À LA CLÔTURE AU 31/12/2024
Dotation Binet	428	5	433	-	433
Dotation Rosen	4 530	14	4 544	-	4 544
Dotation Piraud	312	-5	307	-	307
Dotation Tartois	733	-	733	-	733
Dotation Delahautemaison	189	-	189	-	189
Dotation Woringer	640	-	640	-	640
Dotation Rouanet	6 957	-	6 957	-	6 957
TOTAL	13 789	78	13 803	-	13 803

Les dotations Binet et Rosen ont été revalorisées compte tenu de l'inflation constatée en 2023 et à hauteur des ressources disponibles pour le faire. Il est à noter que la contrepartie des dotations Woringer et Rouanet est en actif immobilisé (cf. NOTE 5.2), soit en « Immeubles et terrains provenant de legs » (dotation Woringer), soit en « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » (dotation Rouanet).

6.1.3 – Autres fonds propres – dotations consommables (cf. NOTE 4.2.1)

La diminution de 307 K€ représente la consommation des dotations consommables via le compte de résultat (cf. NOTE 9.2.1).

DOTATIONS CONSOMMABLES (en milliers €)	DOTATION INITIALE	DOTATION CONSOMMÉE			DOTATION COMPLÉMENTAIRE 31/12/2023	DOTATION TOTALE 31/12/24
		SITUATION AU 31/12/23	QUOTE-PART INSCRITE AU COMPTE DE RÉSULTAT 2024	SOLDE AU 31/12/24		
	A	B	C	D = B+C	E	F = A+D+E
Dotation Pomaret*	897	-969	-	-969	72	-
Dotation Mescle	1 113	-694	-77	-771	46	388
Dotation Laroche	369	-233	-10	-243	31	157
Dotation Home du Pharmacien	1 503	-374	-20	-394	102	1 211
Dotation Danone	4 419	-128	-	-128	1 178	5 469
Dotation Fondation Marie-Noëlle	2 069	-15	-	-15	301	2 355
Dotation Fondation Suzanne Bourcier	478	-478	-	-478	-	-
Dotation Fondation Tincourt-Besson	1 305	-1 305	-	-1 305	-	-
Dot. Fond. Bernadette et Pierre Duban	326	-139	-40	-179	-	147
TOTAL	12 480	-4 335	-47	-4 482	1 730	9 727

* Dotation Pomaret : la fondation abritée associée à cette dotation a été clôturée en 2024 à la suite de la consommation totale de la dotation. Le mouvement ici inscrit correspond à une renonciation sur un projet de recherche financé antérieurement par la fondation abritée. Le montant a été réaffecté à un autre projet, sur une discipline équivalente à l'objet social de la fondation abritée clôturée.

6.1.4 – Réserve des programmes de recherche pluriannuels futurs (cf. NOTES 4.2.3 - 4.2.8)

RÉSERVE DES PROGRAMMES DE RECHERCHE PLURIANNUELS FUTURS (en milliers €)	31/12/2023	AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023			SOLDE AU 31/12/2024
		DIMINUTIONS		AUGMENTATIONS	
		CONSOMMATIONS	REPRISES		
	A	B	C	D	E = A-B-C+D
Équipes Labellisées FRM	17 475	-	13 735	20 724	24 464
Amorçage de Jeunes Équipes	1 729	-	2 691	2 965	2 003
TOTAL	19 204	-	16 426	23 689	26 467

Les variations analysées ci-dessus et commentées ci-après correspondent à l'affectation de l'excédent dégagé en 2023.

Le solde au 31 décembre 2024 ainsi que son analyse s'entendent avant affectation de l'excédent dégagé en 2024.

Équipes labellisées FRM : le financement du programme a été consommé partiellement (13 735 K€) et reconstitué pour atteindre 24 464 K€

Amorçage : le financement du programme a été consommé intégralement et reconstitué pour atteindre 2 003 K€.

Le montant des réserves est de 26 467 K€ contre 19 204 K€ en 2023. Il correspond à 52,9 % du budget des attributions scientifiques programmé en 2024 soit plus de 6,3 mois d'activité prévisionnelle conformément à l'objectif fixé par le Conseil de surveillance.

6.1.5 – Affectation du résultat 2023

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 (en milliers €)	Résultat	Imputation
Excédent de l'exercice 2023	8 586	-
Dotation pérenne – revalorisation de la dotation statutaire	-	1 048
Apports sans droit de reprise – compléments de dotations	-	108
Autres fonds propres : affectation en dotation comptable initiale	-	167
Prélèvements sur autres fonds propres – dotations consommables	-	-
Programmes de recherche : reprise sur programmes antérieurement constitués	-	-16 426
Programmes de recherche : financement des programmes de recherche pluriannuels futurs	-	23 689
Report à nouveau	-	-
TOTAL	8 586	8 586

L'excédent de 2023 a été affecté à hauteur de :

- +1 048 K€ au titre de la revalorisation de la dotation statutaire ;
- +108 K€ au titre des compléments des autres dotations ;
- -16 426 K€ au titre de consommation des réserves antérieurement constituées pour les programmes de recherche pluriannuels futurs ;
- +23 689 K€ au titre de reconstitution des réserves pour les programmes de recherches pluriannuels futurs.

NOTE 6.2 Fonds reportés liés aux legs ou donations

FONDS REPORTÉS LIÉS AUX LEGS OU DONATIONS (en milliers €)	FONDS À ENGAGER AU DÉBUT DE L'EXERCICE	UTILISATION EN COURS D'EXERCICE	ENGAGEMENT À RÉALISER SUR NOUVELLES RESSOURCES AFFECTÉES	FONDS RESTANT À ENGAGER EN FIN D'EXERCICE
TYPE DE RESSOURCES	A	B	C	D = A-B+C
Fonds reportés liés aux legs et donations	68 338	174 884	178 998	72 453
Fonds reportés liés aux legs et donations orientés	12 144	24 841	22 656	9 959
TOTAL	80 483	199 725	201 654	82 412

Comme indiqué en **NOTE 4.2**, les fonds reportés correspondent aux legs et donations non réalisés à la date de la clôture. Il s'agit des ressources de libéralités restant à encaisser.

NOTE 6.3 Fonds dédiés

FONDS DÉDIÉS (en milliers €)	FONDS À ENGAGER AU DÉBUT DE L'EXERCICE	UTILISATION EN COURS D'EXERCICE	ENGAGEMENT À RÉALISER SUR NOUVELLES RESSOURCES AFFECTÉES	FONDS RESTANT À ENGAGER EN FIN D'EXERCICE
TYPE DE RESSOURCES	A	B	C	D = A-B+C
Fonds dédiés aux fondations abritées	4 294	-284	586	4 502
Fonds dédiés sur dons manuels et ressources affectés	459	-	559	883
Fonds dédiés sur legs et donations affectés	1 529	-	1 049	2 461
Fonds dédiés sur revenus des dotations	55	-	420	474
TOTAL	6 337	-284	2 614	8 320

La partie de ces fonds dédiés supérieures à deux ans représente 4 263 K€ (soit 51,2 % du total des fonds dédiés) dont 2 657 K€ pour les Fondations abritées de chercheurs dont certaines constituent leur dotation dans la perspective de devenir fondation reconnue d'utilité publique autonome dans le futur.

On note sur 2024 d'importants legs et donations orientés (+1 049 K€ d'augmentation) qui n'ont pu être jumelés cette année du fait d'orientations spécifiques pour lesquelles nous n'avons pas de projets. Nous intégrons également sur 2024 une correction sur les fonds dédiés d'ouverture de la Fondation Thémis et Pégase, ces fonds ayant financé des projets de recherche en 2022.

FONDS DÉDIÉS AUX FONDATIONS ABRITÉES (en milliers €)	FONDS À ENGAGER AU DÉBUT DE L'EXERCICE	UTILISATION EN COURS D'EXERCICE	ENGAGEMENT À RÉALISER SUR NOUVELLES RESSOURCES AFFECTÉES	FONDS RESTANT À ENGAGER EN FIN D'EXERCICE
TYPE DE RESSOURCES	A	B	C	D = A-B+C
Fondation pour l'Innovation Thérapeutique	318	39	-	279
Fondation du Rein	287	19	-	268
Fondation pour la Recherche sur les AVC	981	-	26	1 007
Fondation NECKER	1 164	-	270	1 434
Fondation pour la Recherche sur l'Endométriose	227	-	62	289
Fondation Guillaumat-Piel	-	-	-	-
Fondation Espérance	24	-	66	90
Fondation Thémis et Pégase	286	-	-	2
Fondation Marie-Noëlle	190	-	-	190
Fondation Ginette Peslier Bouvier	13	-	8	21
Fondation Calvet	179	22	-	157
Fondation Alain Rousseau	89	9	-	80
Fondation Capucine	1	-	1	2
Fondation Bessis	55	5	-	50
Fondation George Quentin	400	-	-	400
Fondation Pomaret	-	-	-	-
Fondation Acantha	80	-	24	104
Fondation Billaud-Durand	-	-	29	29
Fondation Laure Lejeune	-	-	100	100
TOTAL	4 294	94	586	4 502

En application du Règlement ANC 2018-06, l'ensemble des ressources sont à considérer comme provenant de l'Appel à la Générosité du Public (AGP).

Les fonds à engager proviennent exclusivement des ressources issues des dons et libéralités.

FONDS DÉDIÉS SUR DONS MANUELS ET RESSOURCES AFFECTÉES (en milliers €)	FONDS À ENGAGER AU DÉBUT DE L'EXERCICE	RECLASSEMENT - RÉGULARISATIONS	UTILISATION EN COURS D'EXERCICE	ENGAGEMENT À RÉALISER SUR NOUVELLES RESSOURCES AFFECTÉES	FONDS RESTANT À ENGAGER EN FIN D'EXERCICE
TYPE DE RESSOURCES	A		B	C	D = A-B+C
Dons et mécénat affectés (AGP)	257	-	135	560	682
Danone Fondation Nutrition (AGP)	201	-	-	-	201
TOTAL	458	-	135	560	883

En application du règlement ANC 2018-06, l'ensemble des ressources sont à considérer comme de l'AGP.

Le jumelage des projets scientifiques 2024 a permis d'utiliser les fonds dédiés provenant des dons et du mécénat orientés des années antérieures pour 135 K€. Les nouvelles ressources provenant des dons du mécénat orientés de l'année n'ayant pas fait l'objet d'un jumelage, ont alimenté les fonds dédiés pour 560 K€. Concernant les fonds dédiés au *Danone International Prize for Alimentation* en partenariat scientifique avec la FRM, les fonds dédiés n'ont pas été utilisés et les produits financiers sont venus augmenter la dotation.

FONDS DÉDIÉS SUR LIBÉRALITÉS AFFECTÉES ET PRODUITS FINANCIERS SUR DOTATION LEGS (en milliers €)	FONDS À ENGAGER AU DÉBUT DE L'EXERCICE	RECLASSEMENT - RÉGULARISATIONS	UTILISATION EN COURS D'EXERCICE	ENGAGEMENT À RÉALISER SUR NOUVELLES RESSOURCES AFFECTÉES	FONDS RESTANT À ENGAGER EN FIN D'EXERCICE
TYPE DE RESSOURCES	A		B	C	D = A-B+C
Legs affectés (AGP)	1 529	-	117	1 049	2 461
Produits financiers sur dotation legs (AGP)	55	-	1	420	474
TOTAL (AGP)	1 584	-	118	1 469	2 935

Les legs, donations et assurances-vie affectés découlent de clauses testamentaires qui les destinent au soutien à la recherche sur une pathologie.

En 2024, la FRM a reçu 5 731 K€ de produits d'exploitation correspondant à des libéralités affectées. Ces produits ont été jumelés avec des projets de recherche correspondant au souhait du testateur. Les libéralités pour lesquelles la FRM n'a pas pu répondre à la demande du léguaire au cours de l'exercice, sont portées en fonds dédiés (cf. NOTE 4.2.9). Cette part représente 1 049 K€ en 2024.

Sur 1 529 K€ de produits de libéralités affectés, antérieurement portés en fonds dédiés, la FRM en a utilisé 117 K€ en 2024, pour le financement de projets de recherche correspondant au souhait du léguaire.

Au titre de la même période, les fonds dédiés sur produits des dotations sont les produits fonciers ou financiers des dotations issues de legs. Ils ont augmenté de 420K€, augmentation s'expliquant principalement par l'absence de prix versé en 2024 pour le legs Rouanet.

NOTE 6.4 Provisions pour risques et charges

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (en milliers €)	PROVISIONS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS (DOTATIONS DE L'EXERCICE)	DIMINUTIONS (REPRISES DE L'EXERCICE)	PROVISIONS À LA FIN DE L'EXERCICE
Provisions sur legs ou donations	9	-	-	9
Indemnités de fin de carrière	227	53	-	280
TOTAL	236	53	-	289

Les provisions relatives à des legs (charges testamentaires quant à l'obligation d'entretien des tombes ou sépultures, la tenue d'offices religieux) sont restées stables par rapport à 2023.

L'augmentation de la provision pour risques et charges correspond au réajustement de la provision sur les indemnités de fin de carrière (+53 K€).

NOTE 6.5 Provisions pour dépréciations des biens destinés à être cédés et sur créances liées aux legs et donations

PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS DES BIENS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET SUR CRÉANCES LIÉES AUX LEGS ET DONATIONS (en milliers €)	PROVISIONS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS (DOTATIONS DE L'EXERCICE)	DIMINUTIONS (REPRISES DE L'EXERCICE)	PROVISIONS À LA FIN DE L'EXERCICE
Dépréciations sur les biens liées aux legs et donations	956	1 195	1 110	1 041
Dépréciations sur les créances liées aux legs et donations	75	-	-	75
TOTAL	1 031	1 195	1 110	1 116

En 2024, les nouvelles dotations de 1 195 K€ correspondent à la dépréciation des biens non vendus.

Au titre de la même période, les reprises de 1 110 K€ sont justifiées par la vente des biens sous-jacents.

NOTE 6.6 Dettes

DETTES (en milliers €)	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2023	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	À MOINS D'UN AN	ENTRE UN ET 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 631	2 130	2 130	-	-
Dettes fiscales et sociales	634	613	613	-	-
Dettes des legs ou donations	23 031	22 074	22 074	-	-
Dettes envers les jeunes chercheurs	13 088	13 824	12 757	1 067	-
Dettes envers les chercheurs des programmes pluriannuels	60 530	55 139	34 899	20 240	-
Autres dettes	5 368	27 678	21 138	6 540	-
Produits constatés d'avance	2 689	2 862	-	-	-
TOTAL	106 971	124 319	93 611	27 847	-

6.6.1 – Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Ces dettes sont toutes à moins d'un an.

6.6.2 – Dettes fiscales et sociales

Ces dettes sont toutes à moins d'un an.

6.6.3 – Dettes des legs ou donations

Au 31 décembre 2024, la valeur de ces dettes s'élève à 22 074 K€ contre 23 031 K€ en 2023.

Ces dettes sont théoriquement toutes à moins d'un an, mais dépendantes du délai de règlement des successions par les notaires en charge et des affectations des acomptes notaires.

6.6.4 – Dettes envers les jeunes chercheurs

Au 31 décembre 2024, la valeur de ces dettes s'élève à 13 824 K€ contre 13 088 K€ en 2023.

Ces dettes sont réparties en fonction de leur échéance à hauteur de :

- 12 757 K€ sont des dettes à moins d'un an ;
- 1 067 K€ ont une échéance comprise entre 1 et 5 ans.

6.6.5 – Dettes envers les chercheurs des programmes pluriannuels

Au 31 décembre 2024, la valeur de ces dettes s'élève à 55 139 K€ contre 60 530 K€ en 2023.

Ces dettes sont réparties en fonction de leur échéance à hauteur de :

- 34 899 K€ sont des dettes à moins d'un an ;
- 20 240 K€ ont une échéance comprise entre 1 et 5 ans.

6.6.6 – Autres dettes

Au 31 décembre 2024, la valeur de ces dettes s'élève à 27 678 K€ contre 5 368 K€ en 2023, en forte augmentation du fait du renouvellement des placements arrivés à échéance en 2024. Ces dettes représentent, notamment, des versements qui restent à effectuer sur des placements financiers :

- 5 000 K€ pour le fonds de dettes MV Crédit (engagement pris pour 5 000 K€ en 2024)
- 3 875 K€ pour le fonds de Private Equity Eurazeo (engagement pris pour 5 000 K€ en 2024)
- 3 555 K€ pour le fonds de dettes Artemid (engagement pris pour 5 000 K€ en 2024)
- 2 798 K€ pour le fonds de Private Equity Thoma Bravo (engagement pris pour 3 000 K€ en 2024)
- 2 680 K€ pour le fonds Alpha Private Debt (engagement pris pour 4 400 K€ en 2024)
- 2 593 K€ pour le fonds de Private Equity Ardian (engagement pris pour 3 700 K€ en 2024)
- 2 000 K€ pour le fonds de Private Equity Jeito (engagement pris en 2024, non encore appelé au 31/12/24)
- 1 843 K€ pour le fonds de Private Equity Access Capital Fund (engagement pris pour 3 000 K€ en 2024)
- 1 664 K€ pour le fonds de Private Equity Latour (engagement pris pour 2 000 K€ en 2024)
- 1 382 K€ pour le fonds de Private Equity Astorg (engagement pris pour 3 000 K€ en 2024)

Ces montants seront versés au fur et à mesure des appels de fonds et ont théoriquement des échéances à moins d'un an.

6.6.7 – Produits constatés d'avance

Au 31 décembre 2024, la valeur de ces produits s'élève à 2 862 K€ contre 2 689 K€ en 2023.

Ils sont constitués par des produits constatés d'avance sur des conventions de mécénat/partenaire et dons.

NOTE 7

Impact des fondations abritées sur les postes du bilan de la FRM

ACTIF (en milliers €)	2024	2023
Immobilisations nettes	13 200	13 200
Biens reçus par legs destinés à être cédés	3 399	5 500
Créances	-	-
Produits à recevoir	62	23
Placements financiers	8 062	2 856
Disponibilités	3 749	5 330
Charges constatées d'avance	6	13
TOTAL ACTIF	28 478	26 922

PASSIF (en milliers €)	2023	2022
Autres fonds propres – dotations consommables	5 068	2 842
Fonds dédiés aux fondations abritées	20 184	4 293
Fonds reportés sur legs	1 002	18 700
Résultat	68	167
Dettes chercheurs	631	774
Dettes fournisseurs	1 515	146
Produits constatés d'avance	-	-
Autres dettes	10	-
TOTAL PASSIF	28 478	26 922

Les fonds propres des fondations abritées de mécènes sont constitués de dotations consommables pour 5 068 M€.

Les actifs constitutifs de ces dotations se retrouvent dans les placements financiers (cf. NOTE 5.5), notamment dans des dépôts à terme, des fonds de dettes privées et d'infrastructures.

Le résultat des fondations abritées de flux (fondation de chercheurs ou de mécènes) est neutralisé à la clôture des comptes par un mouvement impactant les fonds dédiés, sauf en cas de réévaluation des dotations via l'alimentation de la dotation complémentaire.



© Julie Bourges

Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS REÇUS	2024			2023 NET
	BRUT	AMORT. PROV	NET	
Legs et donations en cours d'acceptation par les organes statutaires	8 810 584	-	8 810 584	13 140 774
Legs et donations en cours d'acceptation, orientés sur une pathologie	3 018 976	-	3 018 976	1 992 222
Assurances-vie à recevoir	7 213 754	-	7 213 754	7 039 811
Assurances-vie à recevoir, orientées sur une pathologie	609 207	-	609 207	1 124 105
Autres engagements à recevoir	3 718 609	-	3 718 609	4 319 606

ENGAGEMENTS DONNÉS	2024	2023
Legs et donations en cours d'acceptation, orientés sur une pathologie	3 018 976	1 992 222
Assurances-vie à recevoir, orientées sur une pathologie	609 207	1 124 105
Autres engagements à recevoir	3 718 609	4 319 606

NOTE 8.1 Engagements reçus

Au 31 décembre 2024, 175 dossiers de legs et donations sont ouverts en attente d'acceptation. 68 de ces dossiers font l'objet d'une valorisation provisoire pour un montant total de 11 830 K€ contre 15 133 K€ en 2023.

En outre, au 31 décembre 2024, la FRM avait connaissance de 167 contrats d'assurance-vie à recevoir (hors succession) pour un montant total de 7 823 K€ contre 8 164 K€ en 2023. Ce montant est comptabilisé en hors bilan dans un poste « Assurances-vie à recevoir ». La FRM a également été désignée comme bénéficiaire sur 64 dossiers supplémentaires, sans précision du montant attendu. À ce stade, il n'est donc pas possible de connaître précisément le total des engagements orientés et non orientés.

La FRM a reçu en 2017 l'engagement sur 15 ans d'une fondation basée à l'étranger pour un montant global de 7,5 millions de francs suisses (CHF). La part restant à recevoir sous conditions suspensives s'élève au 31 décembre 2024 à 3.50 millions de francs suisses.

La valorisation de l'engagement restant à recevoir, au taux officiel de la Banque de France à la date de la clôture et égal à 0,94, s'élève à 3 719 K€. Par ailleurs, la FRM peut bénéficier d'un versement complémentaire, sous condition suspensive, correspondant aux produits financiers relatifs au placement des sommes non versées. Cette somme étant à la libre appréciation de la fondation basée à l'étranger, aucune valorisation n'est faite au 31 décembre 2024 et aucun versement n'a été effectué au titre des exercices 2017 à 2024.

Pour certaines fondations abritées de la FRM, les fondateurs peuvent prendre un engagement de versement minimum de dons sur une période pluriannuelle.

NOTE 8.2 Engagements donnés

Parmi les legs ouverts et en attente d'acceptation, 3 019K€ font l'objet d'une affectation et la FRM s'est engagée à les utiliser conformément aux dispositions exprimées par testament.

Parmi les contrats d'assurance-vie à recevoir, 609 K€ sont affectés et la FRM s'est engagée à les utiliser conformément aux dispositions mentionnées dans lesdits contrats.

Au 31 décembre 2024, les autres engagements donnés s'élèvent à 3 719 K€ contre 4 320 K€ en 2023.

NOTE 9

Éléments marquants du compte de résultat

NOTE 9.1 Commentaires sur les produits

Les produits d'exploitation sont en augmentation de +2.6 % (70 251 K€ en 2024 contre 68.484 K€ en 2023, soit +1 767 K€) :

- les quote-part de dotations consommables sont en hausse de +149 K€ (+91 %) ;
- les dons manuels sont en hausse de 530 K€ (+3.3 %) ;
- les contributions financières sont en baisse de -411 K€ (-13.9 %) ;
- les ressources issues du mécénat sont en baisse de -526 K€ (-15.2 %) ;
- les legs, donations et assurances-vie sont en hausse de +3.331 K€ (+7,7 %) ;
- l'utilisation des fonds dédiés sont en baisse de -799 K€ (-55.9 %)

La rubrique « Legs, donations et assurances-vie » se décompose ainsi (montants en milliers d'euros) :

PRODUITS (en milliers €)	MONTANTS
Montant perçu au titre d'assurances-vie	13 237
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations »	33 868
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	13 258
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	334
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	20 194
SOUS-TOTAL PRODUITS	80 891
CHARGES (en milliers €)	MONTANTS
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	12 670
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	428
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	21 112
SOUS-TOTAL CHARGES	34 210
SOLDE AU COMPTE DE RÉSULTAT	46 681
Dépenses liées aux legs, donations et assurances-vie comptabilisées en charges	407
SOLDE DE LA RUBRIQUE AU CR PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)	46 273

Les dépenses liées aux legs, donations et assurances-vie, qui ne sont pas directement rattachées aux passifs de legs et sont comptabilisées directement en charges au compte de résultat, sont imputées directement en diminution de la rubrique « Legs, donations et assurances-vie » dans les « Produits par origine » du CROD. Le retraitement effectué, en application de cette méthode, minore le solde de ladite rubrique au niveau du CROD, à hauteur de -407 K€. En 2023, le même retraitement avait un impact de -852 K€.

NOTE 9.2 Commentaires sur les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont en hausse de +7.87 % (71 403 K€ en 2024, contre 66 193 K€ en 2023, soit +5 211 K€). Cette variation s'explique principalement par une forte hausse des reports en fonds dédiés (+3.253 K€ soit +206% vs 2023) résultant des ressources importantes collectées du legs Guillaumat-Piel (qui ont vocation à financer l'action de la Fondation dans le temps) et des legs orientés non jumelés dès cette année, mais aussi par les aides aux chercheurs et subventions aux laboratoires qui augmentent de +1 948 K€ (+4 % par rapport à 2023).

Les achats et charges externes s'établissent à 11 063 K€ en 2024 contre 11 284 K€ en 2023, soit une baisse de -220 K€.

Les charges de personnel augmentent de 146 K€ (+4,2 % par rapport à 2023). La masse salariale brute s'élève à 2 495 K€ contre 2 391 K€ en 2023 soit, en progression de +103 K€ (+ 4%) conformément au budget prévisionnel. Cela s'explique notamment par l'arrivée en 2024 de nouveaux collaborateurs sur des postes vacants, ainsi que par la présence sur toute l'année 2024 de collaborateurs recrutés en cours d'année 2023. Les charges sociales augmentent proportionnellement moins en passant de 1 154 K€ en 2024 à 1 112 K€ en 2023, soit une variation de +3.8 %.

9.2.1 Quote-part des dotations consommables virées au compte de résultat

Cette quote-part s'élève à 152 K€ en 2024 contre 163 K€ en 2023 et concernent les dotations suivantes :

- dotation Mescle pour 77 K€ ;
- dotation Laroche pour 10 K€ ;
- dotation la Home du Pharmacien 20 K€
- dotation Duban 40 K€ ;
- dotation Piraud 5 K€.

NOTE 9.3 Commentaires sur le résultat financier

Le résultat financier atteint 5 974 K€ en 2024 contre 6 461 K€ en 2023 soit une baisse de -486 K€ (-8 %). Il se compose principalement de la façon suivante :

- des revenus de placements pour +6 009 K€ contre +5 476 K€ en 2023 soit +534 K€ ;
- d'une reprise sur provision pour dépréciation de + 414 K€ contre + 3 101K€ en 2023 soit - 2 686K€ (en 2023, reprise de provision pour moins-value latente à la suite de la clôture du fonds Varenne) ;
- de résultat de cession de placements financiers de +9 K€ contre -1 691 K€ en 2023 (en 2023, moins-value réellement constatée au moment de la clôture du fonds Varenne).

Il est à noter que si le résultat financier est clairement lisible dans le compte de résultat, ses composantes sont en revanche éclatées en quatre rubriques séparées dans le CROD et le CER (cf. NOTE 10) :

- les produits financiers (revenus des placements et plus-value de cession) sont compris dans les « autres produits liés à la générosité du public » ;
- les charges financières (moins-values sur cession) sont intégrées dans les « frais de fonctionnement » ;
- les dotations aux provisions financières sont détaillées dans les dotations aux provisions ;
- de même les reprises de provisions financières sont incluses dans les reprises sur provisions.

Des informations complémentaires sur les postes du compte de résultat sont apportées ci-après, au travers des commentaires des emplois et des ressources du CROD et du CER.

NOTE 9.4 Commentaires sur le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel sur 2024 est de -1 K€ contre -41 K€ en 2023.

NOTE 9.5 Impact des fondations abritées sur le compte de résultat

CHARGES (en milliers €)	2024	2023
Aides aux chercheurs et subventions aux laboratoires	1 200	1 000
Autres achats et charges externes	2 961	183
Charges financières	-	203
Affectation résultat 2024	68	167
Report en fonds dédiés	3 797	457
TOTAL DES CHARGES	8 026	2 010

PRODUITS (en milliers €)	2024	2023
Dons, legs et mécénat	7 443	1 278
Contribution financière	-	-
Autres produits	212	599
Reprises de provisions	-	-
Utilisation des fonds dédiés	371	133
TOTAL DES PRODUITS	8 026	2 010

NOTE 9.6 Contributions

9.6.1 – Contributions des bénévoles

Les membres du Conseil scientifique (32 membres) ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Cependant, conformément au Règlement intérieur de la FRM et afin de pallier l'impossibilité pour ces membres de faire une demande de subvention pour leur laboratoire de rattachement dans le cadre des expertises qu'ils seraient amenés à faire en tant que membres du Conseil scientifique, il est versé à leur structure de recherche, une somme forfaitaire de 30 000 € et de 45 000 € à la structure de recherche du Président, représentant un total de 1 000 k€ inclus dans les « aides aux chercheurs et subventions aux laboratoires » dans le compte de résultat.

Les experts scientifiques des comités de pilotage pour les appels à projets des Axes prioritaires sont bénévoles. Les experts scientifiques étrangers chargés d'évaluer (double expertise) les dossiers des programmes de recherche pluriannuels sont bénévoles.

Les administrateurs du Conseil de surveillance et les membres des Comités consultatifs (Comité financier et d'audit, Comité de la recherche, Comité d'orientation) ne reçoivent aucune rémunération au titre de leur fonction. Seuls sont remboursés leurs frais réels lorsque les membres en font la demande. Ces frais sont ensuite présentés au Conseil de surveillance.

Les 14 Comités régionaux existant fin 2024 sont également composés d'environ 150 bénévoles. Ils ont en charge la représentation locale des actions de la FRM pour la Recherche Médicale (développement de la notoriété et des ressources).

Le siège de la FRM peut accueillir jusqu'à 5 bénévoles (en temps normal) qui, aux côtés de l'équipe de salariés, apportent leur contribution aux services des donateurs, à l'information scientifique, aux manifestations et au traitement des dossiers de succession.

Cela représente en tout 3 800 heures de bénévolat en 2024. Ces contributions ne sont pas valorisées du fait de la complexité de calcul au taux horaire en raison des disparités de profils des bénévoles.

9.6.2 – Contributions volontaires en nature valorisées

Les prestations en nature dont la FRM a bénéficié au cours de l'exercice sont valorisées en 2024 à 181 k€, correspondant à des espaces publicitaires télévisés offerts gracieusement par les différents médias (principalement TV). La valorisation se fait sur la base de factures envoyées par les différents médias.

NOTE 10

Compte de résultat par origine et destination – CROD

NOTE 10.1 Principes, règles et méthodes d'établissement du CROD

10.1.1 – Principes généraux d'établissement

Le CROD rend compte et informe les donateurs sur les sommes collectées provenant de la générosité du public et leur utilisation dans l'exercice ou les exercices suivants celui de leur collecte. Il permet d'effectuer des comparaisons périodiques et d'apprécier l'évolution de la FRM dans une perspective de continuité d'activité.

Le CROD présente les ressources de la FRM par origine et ses emplois par destination selon une approche analytique. Il comporte deux colonnes avec le comparatif avec l'exercice antérieur :

- la première colonne intègre la totalité des produits et des charges en adéquation avec le compte de résultat ;
- la deuxième colonne présente les éléments du compte de résultat liés à la générosité du public et destinée à alimenter le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public y compris ce qui concerne les contributions volontaires en nature positionnées au pied de ce compte.

Le CROD se compose de deux parties :

- produits par origine et charges par destination ;
- contribution volontaire en nature.

La Fondation pour la Recherche Médicale a un modèle économique basé quasi exclusivement sur le financement privé et en particulier, le financement provenant directement de la générosité du public qui représente 96,2 % du total des ressources en 2024 contre 95,77 % en 2023.

Les quotes-parts de dotations consommables (reprises au résultat) sont considérées comme des « autres produits liés à la générosité du public » car les dotations correspondantes, inscrites en fonds propres, ont pour origine la générosité du public (cf. NOTE 4.2.1). Les ressources provenant de fondations partenaires ont été considérées en 2024 comme des ressources indirectement issues de la générosité du public et sont comptabilisées en contributions financières diminuant le ratio par rapport aux années précédentes.

10.1.2 – Méthodes de passage du compte de résultat au CROD

Le total des charges du CROD correspond théoriquement au total des charges du compte de résultat ; le total des produits du CROD correspond au total des produits du compte de résultat. Cependant, lors de la vente d'une immobilisation (autre que les biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés), seule apparaît la plus-value nette comptable en ressources ou la moins-value nette comptable en emplois selon le règlement de l'ANC N° 2018-06.

La ventilation des charges de la FRM dans le CROD s'effectue grâce à la tenue d'une comptabilité analytique organisée pour suivre de façon détaillée les différents postes de charges par projet et les produits qui leur sont affectés. L'objectif qui prévaut est le respect de la volonté des testateurs, des mécènes, des fondateurs de Fondations abritées, et plus largement des donateurs.

Sous la rubrique « Missions sociales », figurent les dépenses relatives à l'objet social de la FRM : soutien à la recherche médicale, information du public aux progrès de la recherche ainsi que les dépenses s'y rattachant directement ou indirectement (charges de personnel et frais de fonctionnement du département des affaires scientifiques, quote-part des frais généraux).

Les dépenses liées aux legs, donations et assurances-vie, qui ne sont pas directement rattachées aux passifs de legs (cf. NOTE 4.2.7.4.3) et comptabilisées directement en charges au compte de résultat, sont imputées directement en diminution de la rubrique « Legs, donations et assurances-vie » dans les « Produits par origine » du CROD.

Les frais de communication institutionnelle et de publicité sont détachés des frais de recherche de fonds ; ils figurent dans la rubrique « Frais de fonctionnement ».

La répartition des charges de personnel est faite en fonction du service de rattachement de chaque salarié ; elle fait l'objet d'une grille de répartition validée par le Directoire. De même, les frais généraux du siège social (assurance, électricité, eau, gaz, fournitures de bureau, affranchissement, téléphonie, amortissements des matériels informatiques, etc.) sont ventilés dans les différents emplois du CER en fonction de la surface occupée par les personnes affectées à ces emplois, sauf lorsqu'ils peuvent être rattachés directement à un service concerné.

Les frais de fonctionnement intègrent les frais des différentes instances et du Directoire, ceux du département administratif, les frais liés à la possession du bâtiment (taxes, charges de copropriété, travaux d'entretien et d'aménagement), les frais de la coordination nationale des Comités régionaux, ainsi que les dépenses de la Maison de la Recherche.

Les pertes sur opérations financières figurent également dans cette rubrique.

10.1.3 – Affectation par emploi des ressources liées à la générosité du public

Pour réaliser cette affectation, la FRM utilise le suivi projet par projet qu'elle a mis en place et examine pour chacun d'entre eux la mise en œuvre des règles de financements sous-jacentes.

Le principe prédominant étant de respecter la volonté du financeur (mécène, testateur ou donateur), les ressources qui portent une affectation sont donc traitées de façon prioritaire par rapport à toute autre règle :

- les ressources qui sont affectées au financement de la mission sociale font l'objet d'un « jumelage », c'est-à-dire que des projets de recherche sont identifiés, en fonction de leur conformité au souhait du financeur ;
- les contributions de soutien à la revue « *Recherche & Santé* » financent les coûts de la revue ;
- les ressources affectées aux fondations abritées et sans affectation complémentaire sur une pathologie, servent à financer les missions sociales, les frais de recherche de fonds ou les frais de fonctionnement de ces fondations abritées ;
- les ressources qui portent une affectation et qui ne peuvent être jumelées avec un projet, alimentent les fonds dédiés (engagements à réaliser sur ressources affectées non utilisées). Ces fonds dédiés seront utilisés aussitôt qu'un projet conforme à l'affectation aura été identifié.

Des ressources non affectées peuvent être logiquement rattachées à un emploi. Cela s'illustre en particulier lorsqu'au sein d'une section analytique (projet), les produits sont affectés aux charges de la même section. De la même façon, des emplois peuvent être logiquement financés en priorité par une ressource identifiée. Par exemple :

- les frais de collecte et les frais de traitement des dons sont financés par les dons issus de la collecte ;
- les pertes financières non provisionnées sont couvertes en priorité par les produits financiers ;
- les frais de recherche des autres fonds privés sont financés par les ressources non affectées du mécénat et des partenariats ;
- la revalorisation de la dotation (en fonction de l'inflation) en cas d'excédent constaté sur l'exercice est couverte par les produits financiers.

Enfin, les ressources qui ne seraient pas affectées et qui n'auraient pas pu être rattachées de façon logique à un emploi défini, se répartissent en suivant les principes suivants :

- les produits directs liés à la générosité du public (dons, mécénat, legs, donations et assurance-vie) et les quotes-parts de dotations comptables financent en priorité la mission sociale et participent à l'éventuel résultat excédentaire ;
- les autres produits liés à la générosité du public (produits financiers) financent prioritairement et dans cet ordre, les frais de fonctionnement, puis les frais de recherche de fonds, puis la mission sociale.

10.1.4 – Tableau de rapprochement entre le compte de résultat et le CROD

RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (en milliers €)	MISSIONS SOCIALES				FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		FRAIS DE FONCTIONNEMENT	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	REPORT EN FONDS DÉDIÉS	VALEURS NETTES COMPTABLES DES ÉLÉMENTS D'ACTIFS CÉDÉS FIGURANT DANS LES RUBRIQUES :		TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	RÉALISÉES EN FRANCE		RÉALISÉES À L'ÉTRANGER		GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	AUTRES RES-SOURCES					AUTRES PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ	AUTRES PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ	
	PAR L'ORGANISME	VERSEMENTS À D'AUTRES ORGANISMES	PAR L'ORGANISME	VERSEMENTS À D'AUTRES ORGANISMES									
Achats de marchandises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de stock	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres achats et charges externes	1 455 318	-	-	-	7 575 275	102 084	1 565 889	-	-	16 859	-	-	10 715 424
Aides financières	50 700 458	-	-	-	316 415	-	-	-	-	-70 000	-	-	50 946 874
Impôts, taxes et versement assimilés	85 010	-	-	-	134 425	16 461	295 587	-	-	-	-	-	531 484
Salaires et traitements	729 613	-	-	-	937 189	142 795	685 186	-	-	-	-	-	2 494 783
Charges sociales, autres charges de personnel	337 745	216	517	-	433 834	66 101	316 189	-	-	-	-	-	1 154 603
Dotations aux amortissements et provisions	37 102	-	-	-	57 162	4 948	219 605	426 030	-	-	-	-	744 848
Report en fonds dédiés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 834 098	-	-	1 580 625
Autres charges	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges financières	-	-	-	-	-	-	32 080	-	-	47	-	-	32 126
Charges exceptionnelles	302	-	-	-	553	91	300	-	-	-	-	-	1 246
Participations des salariés aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	-	-	-	-	-	-	45 800	-	-	-	-	-	45 800
TOTAL	53 345 549	216	517	-	9 454 853	332 481	3 160 636	426 030	-	4 781 003	-	-	71 501 286

RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	MISSIONS SOCIALES		FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	RÉALISÉES EN FRANCE	RÉALISÉES À L'ÉTRANGER			
Secours en nature	-	-	-	-	-
Mises à disposition gratuites de biens	-	-	-	-	-
Prestations de services	-	-	180 609	-	180 609
Personnel bénévole	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	180 609	-	180 609

Conformément à la note 9.1, une quote-part des dépenses liées aux legs, donations et assurances-vie, qui ne sont pas directement rattachées aux passifs de legs (cf. NOTE 4.2.7.4.3) et sont comptabilisées directement en charges au compte de résultat, sont imputées directement en diminution de la rubrique « Legs, donations et assurances-vie » dans les « Produits par origine » du CROD. En 2024, le total de cette quote-part de dépenses s'élève à 407 K€. En conséquence, les frais de recherche de fonds figurant dans le CROD sont réduits de 407 K€ par rapport aux chiffres du tableau ci-dessus.



10.1.5 Compte de résultat par origine et destination (CROD)

A – PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION (en milliers €)	2024		2023	
	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	72 142 965	72 142 965	67 921 601	67 921 601
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-	-	-
1.2 Dons, legs et mécénat	65 964 120	65 964 120	62 199 097	62 199 097
- Dons manuels	16 749 851	16 749 851	16 220 253	16 220 253
- Legs, donations et assurances-vie	46 273 243	46 273 243	42 513 490	42 513 490
- Mécénat	2 941 026	2 941 026	3 465 354	3 465 354
1.3 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	6 178 845	6 178 845	5 722 504	5 722 504
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	2 897 039	-	3 739 505	-
2.1 Cotisations avec contrepartie	-	-	-	-
2.2 Parrainage des entreprises	-	-	-	-
2.3 Contributions financières sans contrepartie	2 548 653	-	2 960 068	-
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	348 387	-	779 437	-
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-	-	-	-
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	414 344	414 344	3 116 987	3 116 987
5. UTILISATION DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	631 191	631 191	1 430 273	1 430 273
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	76 085 540	73 188 500	76 208 365	72 468 860

A – PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION (en milliers €)	2024		2023	
	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
CHARGES PAR DESTINATION				
1. MISSIONS SOCIALES	53 601 503	51 052 850	51 393 302	48 431 959
1.1 Réalisées en France	53 601 503	51 052 850	51 393 302	48 431 959
- Actions réalisées directement	53 601 503	51 052 850	51 393 302	48 431 959
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	-	-	-	-
1.2 Réalisées à l'étranger	-	-	-	-
- Actions réalisées directement	-	-	-	-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-	-	-
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	9 757 006	9 424 586	9 334 844	9 060 971
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	9 424 586	9 424 586	9 060 971	9 060 971
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	332 419	-	273 873	-
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 806 478	2 672 838	4 708 390	4 595 223
3.1 Frais de communication	738 240	738 240	814 036	814 036
3.2 Autres frais de fonctionnement	2 068 238	1 934 598	3 894 354	3 781 187
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	426 030	426 030	480 944	480 944
5. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	45 800	-	124 472	-
6. REPORT EN FONDS DÉDIÉS	4 834 098	4 834 098	1 580 625	1 580 625
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	71 470 915	68 410 403	67 622 277	64 149 721
EXCÉDENT OU DÉFICIT	4 614 624	4 778 097	8 585 788	8 319 139

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (en milliers €)	2024		2023	
	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	180 609	180 609	215 178	215 178
Bénévolat	-	-	-	-
Prestations en nature	180 609	180 609	215 178	215 178
Dons en nature	-	-	-	-
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-	-	-	-
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE	-	-	-	-
Prestations en nature	-	-	-	-
Dons en nature	-	-	-	-
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	180 609	180 609	215 178	215 178
CHARGES PAR DESTINATION				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-	-	-	-
Réalisées en France	-	-	-	-
Réalisées à l'étranger	-	-	-	-
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	180 609	180 609	215 178	215 178
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	-	-	-	-
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	180 609	180 609	215 178	215 178

10.1.5.1 – Produits par origine

10.1.5.1.1 – Produits liés à la générosité du public

10.1.5.1.1.1 – Dons manuels y compris les produits reçus de ventes de dons en nature

Les dons manuels constituent une ressource majeure de la FRM, ce qui leur confère un caractère récurrent. Ils sont constatés dans les produits d'exploitation.

En raison de la forte concentration des versements en fin d'année, conjuguée avec les délais de traitement des courriers, les dons manuels versés en chèques datés de 2024 et reçus jusqu'au 14 janvier 2025 inclus, sont rattachés aux recettes de l'exercice 2024.

Les dons issus de la générosité du public s'élèvent en 2024 à 16 750 K€ contre 16 220 K€ en 2023 soit une hausse de +3.27 %.

Les dons manuels affectés sont les dons reçus et comportant une affectation particulière, soit sur une pathologie, soit sur le soutien à la revue d'information « *Recherche & Santé* ». Les dons ainsi affectés se sont élevés en 2024 à 5 439 K€ contre 4 759 K€ en 2023 soit une hausse de 14.3 %.

10.1.5.1.1.2 – Legs, donations et assurances-vie y compris les plus ou moins-values relatives aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

La rubrique « Legs, donations et assurances-vie » des produits d'exploitation du compte de résultat regroupe :

Les produits liés aux legs, donations et assurances-vie :

- le montant perçu au titre d'assurances-vie ;
- les produits « Legs ou donations » ;
- le prix de vente des biens reçus destinés à être cédés ;
- la reprise des dépréciations d'actifs reçus destinés à être cédés ;
- l'utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations.

Les charges liées aux legs et donations :

- la valeur nette comptable des biens reçus destinés à être cédés ;
- la dotation aux dépréciations d'actifs reçus destinés à être cédés ;
- le report en fonds reportés liés aux legs ou donations.

Au niveau du CROD, une quote-part des dépenses liées aux legs, donations et assurances-vie est imputée directement au montant global de la présente rubrique.

Les legs donations et assurances-vie constituent la première ressource de la FRM. Ils s'élevèrent en 2024 à 46 273 K€ contre 42 513 K€ en 2023 soit une hausse de +8.84 % nets, après déduction de 407 K€ de charges liées aux successions en 2024 contre 852 K€ en 2023, (cf. NOTE 9.1). Le montant de 2024, hors dépenses liées aux legs, correspond à hauteur de :

- 33 444 K€ de legs et donations dont 9.375 K€ sont orientés ;
- 13 235 K€ d'assurances-vie dont 867 K€ sont orientées.

Comme pour les dons manuels affectés, la FRM procède à un suivi particulier des legs et autres libéralités qui ont été affectés par le testateur, soit à une pathologie, soit à une région.

10.1.5.1.1.3 – Mécénat

Le mécénat est défini comme le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général.

La comptabilisation d'une opération de mécénat est faite à la date de la signature de la convention ou à défaut de conventionnement dûment établi, à la date d'encaissement.

Les ressources en provenance du mécénat s'élevèrent en 2024 à 2 941 K€ contre 3 465 K€ en 2023 soit une baisse de -15 %.

Le mécénat affecté concerne les versements reçus et comportant une affectation particulière, soit sur une pathologie, et se sont élevés en 2024 à 2 490 K€ contre 2 862 K€ en 2023 soit une baisse de -372 K€.

10.1.5.1.1.4 – Autres produits liés à la générosité du public

Les autres produits liés à la générosité du public sont définis comme suit :

- Les collectes redistribuées : il s'agit de la quote-part de générosité reçue d'autres organismes en présence d'accords ou de conventions désignant expressément la FRM comme redistributeur de tout ou partie de la collecte. La FRM n'a pas conclu d'accords ou de conventions lui permettant de constater cette catégorie de produits liés à la générosité du public ;
- Les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public : il s'agit des redevances d'actifs incorporels, des loyers, des produits financiers et des plus ou moins-values relatives aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés.

Le montant des autres produits liés à l'appel à la générosité du public est de 6 339 K€ en 2024 contre 5 722 K€ en 2023 soit une augmentation de +616 K€ soit +10.8 %. Il est réparti comme suit :

- 312 K€ au titre des quotes-parts de dotations consommables virés au compte de résultat contre 163 K€ en 2023 soit une hausse de +149 K€ (+91 %) ;
- 1 007 K€ au titre des produits financiers de la dotation statutaire contre 1.196 K€ en 2023 soit une baisse de -189 K€ (-16%) ;
- 4 134 K€ au titre des produits financiers de la gestion court et moyen terme contre 3.572 K€ soit une augmentation de +562 K€ (+16 %) ;
- 867 K€ au titre des produits financiers des dotations de particuliers et entreprises contre 707 K€ l'an dernier soit une hausse de +161 K€ (+23 %).

10.1.5.1.2 Produits non liés à la générosité du public

10.1.5.1.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est le soutien matériel apporté à une manifestation, à une personne, à un produit ou à une organisation en vue d'en retirer un bénéfice direct. Les opérations de parrainage sont comptabilisées en ventes de prestations de services et à la date de leur réalisation.

La FRM n'a pas eu de parrainage en 2024 comme en 2023.

10.1.5.1.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Elle ne constitue pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Les ressources issues de fondations partenaires sont considérées comme des contributions financières non issues directement de la générosité du public. Elles s'élevèrent à 2 548 K€ en 2024 contre 2 960 K€ en 2023 soit une baisse de -411 K€.

10.1.5.1.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

- les ventes de marchandises et de prestations de services ;
- les revenus des actifs non issus de la générosité du public ;
- les redevances d'actifs incorporels ;
- les loyers ;
- les produits financiers ;
- les plus ou moins-values de cession d'actifs.

Les autres produits non liés à la générosité du public s'élèvent à 348 K€ en 2024 contre 779 K€ en 2023 soit une baisse de -431 K€. L'année 2023 incluait en effet un produit exceptionnel net de 435 K€ correspondant à l'impact du sinistre dans les locaux de la Fondation survenu en 2022 (+605 K€ d'indemnité d'assurance -170 K€ de manque à gagner sur l'utilisation des locaux pour la Maison de la Recherche). Les autres produits correspondent en 2024 à l'exploitation de la Maison de la Recherche sur une année complète.

10.1.5.1.3 Subventions et autres concours public

La FRM n'a pas perçu de subventions ni d'autres concours publics.

10.1.5.1.4 Reprises sur provisions et dépréciations Cf. Notes 6.4 et 6.5

10.1.5.1.5 Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public Cf. Note 6.3

10.1.5.2 Charges par destination

10.1.5.2.1 Missions sociales

Les missions sociales correspondent aux dépenses conformes à l'objet social inscrit dans les statuts de la FRM, et s'articulent autour de deux missions principales :

- développer la recherche biomédicale française menée dans les laboratoires des organismes publics de recherche et d'enseignement supérieur en apportant un soutien financier privé à des projets de recherche sélectionnés par appels à projets et ce dans tous les domaines et sur tout le continuum de la recherche, en n'excluant aucun domaine de la médecine ;
- informer et éclairer le grand public des enjeux et des progrès de la recherche biomédicale.

Les dépenses de missions sociales représentent 53 602 K€ en 2024 contre 51 393 K€ en 2023 soit une augmentation de 2 208 K€ (+4,3 %). La variation est due notamment à l'augmentation des montants nets engagés pour le financement de la recherche, notamment sur les axes prioritaires et le programme de valorisation de la FRM. La FRM étant une fondation de flux, elle ajuste l'attribution des aides scientifiques de l'année en fonction des produits reçus.

Elles sont réparties comme suit :

- 52 073 K€ pour le financement de la recherche contre 50 053 K€ en 2023 soit une variation de +4,03 % (cf. détail ci-dessous) ;
- 1 152 K€ pour l'information scientifique contre 1 001 K€ en 2023 soit une variation de +15 % ;
- 377 K€ pour l'évaluation scientifique contre 339 K€ en 2023 soit une variation de +11 %.

Les dépenses de missions sociales apparaissent majoritairement comme des actions réalisées directement : en effet, la FRM élabore les appels à projets, sélectionne les candidats et met en place les financements des projets retenus, dont elle contrôle le bon déroulement.

De même, elle réalise directement la revue trimestrielle « Recherche & Santé », en collaboration avec un prestataire.

En 2024, le montant de la mission sociale réalisée directement est de 52 073 K€, intégralement en France. Cette année 2 421 M€ de missions sociales sont financées par les contributions financières ne provenant pas directement de la générosité du public. (NOTE 10.1.5.1.2.2)

FINANCEMENT DE LA RECHERCHE (en milliers €)	2023	2022	VARIATION
Programme "Espoirs de la recherche", Aides individuelles	16 489	19 350	2 861
Programme "Espoirs de la recherche", Equipes Labellisées FRM	18 262	17 396	-866
Programme "Espoirs de la recherche", Amorçage de jeunes équipes	2 683	841	-1 842
Axe prioritaire n°1 "Médecine réparatrice 21"	-	-	-
Axe prioritaire n°2 "Environnement et Santé"	2 027	3 802	1 775
Axe prioritaire n°3 "Prématuration et Maturation"	944	1 200	256
Axe prioritaire n°4 "Maladie Neurodégénératives"	5 673	6 011	338
Ancien programme Urgences et Pionniers	-94	-	94
Projets Covid-19 (ANR et REACTing)	-72	-	72
Engagements liés à des partenariats	600	398	-202
Subventions des fondations abritées (hors Prix et participations aux programmes)	365	246	-119
Engagements des membres du Conseil Scientifique	977	1 010	33
Prix de la FRM	774	587	-187
Autres engagements	370	9	-379
TOTAL ATTRIBUTIONS SCIENTIFIQUES	48 998	50 832	1 834
Frais de fonctionnement des affaires scientifiques	1 187	1 241	54
TOTAL FINANCEMENT DE LA RECHERCHE	50 185	52 073	1 888

Les renoncations antérieures à 2024 s'élèvent à 4 758 K€ dont :

- 2 733 K€ pour les aides individuelles
- 1 280 K€ pour les équipes FRM
- 58 K€ pour l'amorçage de jeunes équipes
- 454 K€ pour les autres programmes
- 233 K€ pour les fondations abritées

10.1.5.2.2 – Frais de recherche de fonds

Les frais d'appels à la générosité du public correspondent aux dépenses engagées pour la recherche de fonds provenant de la générosité du public (dons et mécénat). Ils se sont élevés à 9 757 K€ en 2024 contre 9 335 K€ en 2023, intégrant à partir de 2024 dans cette rubrique les charges de succession à hauteur de 407 K€, (classés en frais de fonctionnement pour 213 K€ en 2023). Hors ce reclassement, ces frais sont stables par rapport à l'année dernière pour poursuivre le recrutement de nouveaux donateurs et leur fidélisation.

Les frais de recherche de fonds englobent les coûts des mailings et de marketing (6 466 K€ en 2024 contre 6 326 K€ en 2023 soit une hausse de 2,1 %), les coûts de traitement des dons (942 K€ en 2024 contre 963 K€ en 2023 soit une baisse de -2 %), les frais de traitement des legs et de marketing legs (1 553 K€ en 2024 contre 1 497 K€ en 2023 soit une augmentation de +3 %), les frais des manifestations et des Comités régionaux (16 K€ en 2024 contre 45 K€ en 2023), les frais de recherches des entreprises mécènes (332 K€ en 2024 contre 274 K€ en 2023 soit une hausse de +21 %).

Ces dépenses ont été financées intégralement par la générosité du public.

10.1.5.2.3 – Frais de fonctionnement

Ce poste intègre :

- les dépenses de communication institutionnelle (738 K€ en 2023 contre 814 K€ en 2023 soit une baisse de -9 %), couvertes par les fonds provenant de la générosité du public non affectés ;
- les charges liées à l'exploitation commerciale de la Maison de la Recherche (134 K€ en 2024 contre 113 K€ soit une augmentation de +18 %), intégralement financées par les ressources de cette exploitation commerciale ;
- les frais de fonctionnement de la FRM (1 488 K€ en 2024 contre 1 875 K€ en 2023 soit une baisse de -21 %, tenant compte du reclassement des charges de succession). Hors ce reclassement, les charges augmentent essentiellement du fait des dépenses des Fondations abritées de chercheurs (580 K€ en 2024 contre 215 K€ en 2023 soit une hausse de 365 K€). La FRM finance ces frais de fonctionnement par les produits financiers, les autres fonds privés, et l'excédent lié à l'exploitation commerciale de la Maison de la Recherche. Les frais de fonctionnement des fondations abritées de chercheurs sont financés par leurs propres ressources issues de la générosité du public.

10.1.5.2.4 – Dotations et provisions aux dépréciations et reports en fonds dédiés

Les dotations aux provisions concernent les provisions pour risques et charges (cf. NOTE 6.4) et pour dépréciation des immobilisations issues des legs qui sont comptabilisés dans la rubrique « Immeubles et terrains provenant de legs » (cf. NOTE 5.2).

10.1.5.2.5 – Impôt sur les bénéficiaires du secteur lucratif

L'impôt sur le bénéfice concerne exclusivement le secteur d'activité fiscale géré dans le cadre de la « Maison de Recherche » ; cela exclut les emplois financés par la générosité du public.

10.1.5.2.6 – Reports en fonds dédiés de l'exercice Cf. Note 9.2

10.1.5.3 – Contributions volontaires en nature Cf. Note 9.6

NOTE 11

Compte d'emploi annuel des ressources globalisé – CER

La Fondation pour la Recherche Médicale a, sur l'exercice 2024, un modèle économique basé à 96.20 % sur des ressources provenant de la générosité du public.

Des informations complémentaires sont par ailleurs données dans le CER sur les ressources reportées liées à la générosité du public, non dédiées et non utilisées les exercices précédents, ainsi que sur les montants liés à la générosité du public et faisant l'objet d'un emploi en acquisition d'immobilisations. Les développements qui suivent explicitent les options qui ont été retenues par la FRM pour traiter ces différents éléments.

Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés est égal au solde des fonds propres disponibles collectées auprès du public sous déduction de la quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations ou fractions d'immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs.

La rubrique « Investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public » est déduite des ressources reportées liées à la générosité du public et comprend :

Pour les investissements :

- le montant des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisations brutes acquises au cours de l'exercice au moyen de ressources issues de la générosité du public ;
- diminué du montant des dotations aux amortissements des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisation acquises au moyen de ressources de la générosité du public et comptabilisées au cours de l'exercice ;

Pour les désinvestissements :

La valeur nette comptable des immobilisations ou des quotes-parts de valeur nette comptable d'immobilisations cédées, antérieurement acquises au moyen de ressources issues de la générosité du public. Les immobilisations de la FRM concernent principalement des travaux d'aménagement, des logiciels et des matériels informatiques.

En 2024, le montant des investissements nets financés par des ressources liées à la générosité du public (en priorité grâce aux produits financiers de l'exercice) s'est élevé à 37 K€ :

- 28 K€ de matériel informatique ;
- 9 K€ d'agencements et installations.

EMPLOIS PAR DESTINATION (en milliers €)	2024	2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. MISSIONS SOCIALES	51 052 850	48 431 959
1.1 Réalisées en France	51 052 850	48 431 959
- Actions réalisées directement	51 052 850	48 431 959
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	-	-
1.2 Réalisées à l'étranger	-	-
- Actions réalisées directement	-	-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	9 424 586	9 060 971
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	9 424 586	9 060 971
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 672 838	4 595 223
TOTAL DES EMPLOIS	63 150 275	62 088 152
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	426 030	480 944
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	4 834 098	1 580 625
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC SUR L'EXERCICE	4 778 500	8 319 139
TOTAL	73 188 500	72 468 860

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (en milliers €) – CHARGES PAR DESTINATION	2024	2023
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-	-
Réalisées en France	-	-
Réalisées à l'étranger	-	-
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	180 609	215 178
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	-	-
TOTAL	180 609	215 178

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	6 332 141	6 181 788
(-) Utilisation	631 191	1 430 273
(+) Report	4 834 098	1 580 625
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	10 535 048	6 332 141

RESSOURCES PAR ORIGINE (en milliers €)	2024	2023
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	72 142 965	67 921 601
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-
1.2 Dons, legs et mécénat	65 964 120	62 199 097
- Dons manuels	16 749 851	16 220 253
- Legs, donations et assurances-vie	46 273 243	42 513 490
- Mécénat	2 941 026	3 465 354
1.3 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	6 178 845	5 722 504
TOTAL DES RESSOURCES	72 142 965	72 468 860
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	414 344	3 116 987
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	631 191	1 430 273
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	-
TOTAL	73 188 500	72 468 860

RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC (en milliers €)	2024	2023
Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	28 588 547	21 230 418
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	4 778 097	8 319 139
(-) Quote-part excédent affectée aux fonds propres	-	-
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-	-961 010
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	33 366 644	28 588 547

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (en milliers €) - PRODUITS PAR ORIGINE	2024	2023
I. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	180 609	215 178
Bénévolat	-	-
Prestations en nature	180 609	215 178
Dons en nature	-	-
TOTAL	180 609	215 178

NOTE 12

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 12.1 Effectifs

Les effectifs moyens au cours de l'exercice ont été les suivants :

ANNÉE	CADRES	NON-CADRES	TOTAL
2016	28	6	34
2017	27	8	35
2018	29	6	35
2019	35	3	38
2020	35	5	40
2021	36	5	41
2022	39	3	42
2023	39	3	42
2024	42	3	45

NOTE 12.2 Rémunération

Le montant des salaires bruts, hors charges sociales, versés en 2024 s'est élevé à 2 495 K€ contre 2 391 K€ en 2023 soit une augmentation de 4,3 %. L'évolution de la rémunération des salariés est décidée par le Directoire qui en informe le Conseil de surveillance et le Comité de liaison.

S'agissant des membres du Directoire et conformément au règlement intérieur de la FRM, c'est le Comité de liaison qui valide leurs primes et augmentations sur proposition du Président du Conseil de surveillance. Le collège des trois membres du Directoire a perçu en 2024 la somme de 351 K€ hors charges sociales contre 332 K€ en 2023 (l'année 2024 ayant compté une présence pleine et entière des trois membres). Cette somme comprend leur indemnité au titre du mandat de membre du Directoire et leur salaire de directeur de département. Ils ne perçoivent aucun avantage en nature et leurs frais leur sont remboursés dans la limite de plafonds s'appliquant à tous les salariés. La liste de ces frais est présentée régulièrement au Comité de liaison.

NOTE 12.3 Situation fiscale de la FRM et sectorisation

La FRM a fait le choix en 2000 de créer une sectorisation fiscale regroupant ses activités commerciales. Ce secteur d'activités commerciales comprend la vente de cartes de voeux ou d'articles promotionnels et l'activité de la Maison de la Recherche.

Pour optimiser les locaux de son siège social, la FRM a créé une activité commerciale appelée « La Maison de la Recherche », qui consiste en l'organisation de réceptions et séminaires. Cette commercialisation est confiée à un partenaire extérieur. La FRM perçoit une redevance qui participe au financement des charges du bâtiment et permet son entretien. La FRM a décidé que le bénéfice net après impôt de cette activité sert à couvrir les amortissements des aménagements de son siège social pour ne pas les faire supporter par les ressources issues de la générosité du public.

Cette activité fait partie intégrante du compte de résultat de la FRM. Les produits 2024 se sont élevés à 331 K€ contre 601 K€ en 2023 en raison de l'intégration en 2023 des indemnités d'assurances perçues au titre des travaux de remise en état relatifs au sinistre et de la compensation des pertes d'exploitation pendant la période, et les charges à 179 K€ (impôts compris) contre 237 K€ en 2023, soit un excédent après impôt sur les sociétés (IS) de 151 K€ contre 369 K€ en 2023.

NOTE 12.4 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires en fonction de la nature des travaux est réparti comme suit :

- Contrôle légal des comptes : 70 K€ TTC

NOTE 12.5 Dons en nature

La FRM peut recevoir des dons en nature (bijoux, oeuvres d'art, etc.). Après estimation, ces objets sont vendus et leur prix de vente enregistré en don.



Innover pour sauver

54, rue de Varenne
75335 Paris Cedex 07



FRM.ORG

